

Séance du 16 juin 2026 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Vincent STUTZ, Conseiller municipal

- | | | |
|----|--|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 24253 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 | p. 24254 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 24254 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 24255 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 24257 |

PÉTITION

- | | | |
|----|---|----------|
| 6) | Contre la non-reconduction des ateliers de poterie à la Maison Onésienne (PET-21) | p. 24257 |
|----|---|----------|

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 7) | Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1762) - Réalisation du secteur 1 de la Voie-Verte Genève-Bernex (VGB) – Crédit de réalisation de Fr. 1'570'000.00 (projet de délibération 2482) | p. 24259 |
| 8) | Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1763) - Chemin François-Chavaz – Réfection du tronçon situé entre l'ancien totem et l'entrée du centre sportif des Evaux – Crédit de réalisation de Fr. 2'600'000.00 (projet de délibération 2483) | p. 24265 |
| 9) | Vieux-Chemin-d'Onex – Réaménagement – Crédit d'étude complémentaire de Fr. 100'000.00 (projet de délibération 2484) | p. 24267 |
| 10) | Rue du Vieux-Moulin, Avenue du Bois-de-la-Chapelle (partielle) et école du Bosson – remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 249'000.00 (projet de délibération 2485) | p. 24272 |
| 11) | Route de Loëx et chemin François-Chavaz – Mise en séparatif et remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de faisabilité de Fr. 123'000.00 (projet de délibération 2486) | p. 24274 |
| 12) | Droit de préemption de la Ville d'Onex – Acquisition de la parcelle N° 139 – Crédit de Fr. 1'485'000.00 (projet de délibération 2487) | p. 24310 |
| 13) | Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 (projet de délibération 2488) | p. 24277 |

PROJETS DE MOTION

- | | | |
|-----|--|----------|
| 14) | Rénovation de la Maison de la sécurité à Onex (projet de motion 458) | p. 24280 |
| 15) | Organisation d'un marché aux puces mensuel sur la place du 150 ^{ème} (projet de motion 459) | p. 24280 |

PROJETS DE RÉSOLUTION

- | | | |
|-----|---|----------|
| 16) | Rapport de la Commission bâtiments, voirie, gestion des déchets (BVGD-1761) - Prise en considération de l'initiative populaire communale « Pour la création d'une piscine extérieure à Onex » (projet de résolution 273A) | p. 24286 |
| 17) | Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2025 (projet de résolution 276) | p. 24291 |

- 18) Pour une politique communale visant le développement économique et la création d'emplois, en particulier le long de la route de Chancy (projet de résolution 277) p. 24293
- 18bis) Pas d'austérité sur le dos des communes (projet de résolution 278) p. 24296
- 18ter) Pour un recours contre la Loi sur les piscines et bains publics (Lbains - F 3 30) (projet de résolution 279) p. 24298

AUTRES PROPOSITIONS

- 19) Rapport de la Commission action sociale (AS-1759) - Réponse du Conseil administratif à la motion 423A du 26 novembre 2024 "Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône" p. 24300
- 20) Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1760) - Présentation de la Fondation Immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) et les conséquences de l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) p. 24304
- 21) ACG – Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2026 concernant la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs p. 24304
- 22) Propositions individuelles et questions p. 24304

Le Président
Vincent STUTZ

Réponse du Conseil administratif à :

- La motion 420A du 10 septembre 2024 « Développement des structures d'accueil pour la petite-enfance » p. 24312
- La motion 436 du 4 mars 2025 « Ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été » p. 24317
- La question écrite 147 du 14 octobre 2025 de Madame Zyrafete MJAKI « Gestion de la canicule dans les bâtiments municipaux de la Ville d'Onex » p. 24320

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BOUHET, GIROUD, GLORIOSO, ISABELLA VALENZI, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, VALLEE, VESELI, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JEBBARI, JOLOU, PASCHE, S. PASQUIER, RICCIO, ROSIER, SALIHI, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN, conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame BRUNEL, conseillère municipale
Monsieur IBRAIMI, conseiller municipal

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, conseillère administrative, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Maire

* * *

Le Président (LC) : Bonsoir à toutes et tous. Je laisse les derniers arrivés vite s'installer avant de débiter la séance. Avant de débiter cette séance du Conseil municipal, je tiens à vous remercier de m'avoir élu à sa présidence. Et je vous souhaite la bienvenue.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte, si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Maire. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGGER, secrétaire général adjoint et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame BRUNEL et Monsieur IBRAIMI

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (LC) : Nous avons reçu un projet de résolution concernant "pas d'austérité sur le dos des communes" qui appelle une modification de l'ordre du jour. Et puis, les Verts n'avaient pas à une résolution à déposer également ? Non ? J'ai été informé que... non.

Je vous propose donc... il y a ce point-là et puis il y a un deuxième point concernant le point de la préemption... excusez-moi, concernant le point 12, droit de préemption de la Ville d'Onex, acquisition de la parcelle numéro 139, crédit de Fr. 1'485'000.00, projet de délibération 2487. Le Conseil administratif nous a demandé de traiter pour des raisons d'informations complémentaires confidentielles, ce sujet à huis clos. Donc je vous propose de déplacer ce point au dernier point de l'ordre du jour et de traiter les autres sujets avant.

Donc nous avons deux points de modification à l'ordre du jour, donc le projet de résolution à ajouter à notre ordre du jour, pas d'austérité sur le dos des communes, et puis le déplacement du point 12 de notre ordre du jour concernant l'acquisition d'une parcelle, du droit de préemption. Oui Monsieur BERTOSSA.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Je me permets de compléter en disant qu'il y a une autre résolution qui a été déposée, deux résolutions vous ont été déposées de la part du groupe Socialiste et Verts.

La première vous l'avez dit sur pas d'austérité sur le dos des communes, et la seconde pour un recours contre la loi sur les piscines et les bains publics. La distribution a été faite

sur les bancs de ce conseil. Nous souhaitons que les deux résolutions soient ajoutées à l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le Président (LC) : Merci Monsieur BERTOSSA. Donc je vous propose également d'ajouter ce point à l'ordre du jour, pour un recours contre la loi sur les piscines et bains publics. Donc un ajout de ces résolutions, donc ça sera point 18 et point 19, étant donné que le point 12 sera passé en point 21 de notre ordre du jour.

Donc si vous êtes d'accord, approbation de l'ordre du jour, est-ce que vous êtes d'accord pour cette modification de l'ordre du jour tel que proposé ? Je vous propose de passer au vote de cette modification de l'ordre du jour.

À 29 oui, vous approuvez cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié est approuvé par 29 oui (30 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Ce n'est visiblement pas le cas. Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal en votant.

Avec 29 voix pour, vous acceptez le procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé par 29 oui (30 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (LC) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La question écrite QE/152 de Mesdames Philippine SCHMIDT MESSINA et Carla GLORIOSO : "Critères sur les mandats attribués aux entreprises par la commune d'Onex" et la question écrite QE/153 de Madame Cora BEAUSOLEIL " La baisse des revenus de l'impôt des personnes morales"
- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements

Nous avons également reçu un courrier annonçant la démission de Madame Tommasina ISABELLA VALENZI, je vous fais la lecture du courrier que nous avons reçu :

"Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Monsieur les Magistrats, Chères et chers Conseillers municipaux,

Par le présent, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de conseillère municipale à la fin du mois de juin.

Des engagements professionnels croissants ainsi qu'une charge de travail devenue trop importante ne me permettent plus d'assumer pleinement les responsabilités liées à cette fonction.

Mon dernier Conseil municipal en tant que membre siégeante sera donc celui du mois de juin.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour la collaboration, les échanges et le travail mené ensemble durant mon mandat. Ce fut un honneur de servir la commune d'Onex à vos côtés.

Je vous souhaite à toutes et tous plein succès pour les prochaines années de mandat et pour les projets importants qui attendent notre belle commune.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Magistrats, Chères et chers Conseillers municipaux, mes salutations les meilleures."

Je me permets également d'adresser à Madame ISABELLA VALENZI, mes remerciements pour ces années siégées au Conseil municipal et lui souhaite plein de succès dans sa vie professionnelle pour la suite.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (LC) : Je laisse la parole. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je fais une communication pour répondre à la question posée lors du dernier Conseil municipal par Monsieur TOUFIK au sujet de Vous f[êtes] Onex, et plus particulièrement de la gestion de la pâte à crêpe.

On a un stand qui est dédié aux crêpes. Et puis les associations et les groupes qui tiennent ce stand n'ont évidemment pas l'obligation d'acheter la pâte à crêpe faite maison et proposé par le service action citoyenne pour aider les associations et les groupes qui tiennent ce stand. C'était vraiment pour leur rendre service et pour faciliter finalement la tenue de ce stand.

Vous pouvez bien entendu venir avec votre propre pâte à crêpe. Mais dans tous les cas, pour des questions d'hygiène et de responsabilité aussi, l'invendu en fin de soirée ne peut pas être repris, ni récupéré par le service.

Et j'attire votre attention, mais vous l'avez bien entendu vu toutes et tous, c'est ma dernière communication concernant la fête des écoles qui est une très jolie fête. Et j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à y participer. Sous la tente, on a des tables réservées pour le Conseil municipal. Et c'est très chouette à cette fête. On fait le défilé. Donc j'espère que je pourrais compter sur vous toutes et tous. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Tout d'abord une question pratique concernant les bennes enterrées au chemin des

Pampres. Je sais que cet éco point pose certains problèmes puisqu'il y a eu des infiltrations d'eau, des promesses qui vous ont été faites comme quoi ces infiltrations d'eau seraient rapidement solutionnées.

Et malheureusement, nous devons faire un drainage autour de cet éco point. Et cela nécessite de négocier des droits avec les propriétaires voisins. Ça va retarder tout le processus et cet éco point entrera en fonction que durant l'automne. J'ai encore du mal à vous donner une date, mais nous allons suivre et vous donner plus d'informations à ce sujet.

Vous avez sur vos tables la nouvelle bande dessinée concernant le 175^{ème}. Elle est en préparation depuis un an et demi. Elle a été réalisée par Eric Buche qui est un bédéiste renommé onésien, qui retrace l'histoire d'Onex sur un peu plus de 175 ans à vrai dire.

Vous l'avez en primeur. Elle sort de presse cette après-midi. Et comme nous allons commencer la distribution aux 8^{ème} primaires des écoles, ils nous semblaient légitime que vous ayez la première édition.

J'attire également votre attention sur les spectacles onésiens. Au début du mois, il y a eu le lancement de saison, très beau programme pour ceux qui ont pu assister à ce lancement de saison. Je crois que vous confirmez. Et la preuve est que les spectacles se vendent très vite. Donc je vous enjoins à réserver vos places. Vous savez que vous avez le droit à 6 places gratuites ou 3 places avec un accompagnant ou une accompagnante.

En principe, les commissions et les Conseils municipaux n'ont pas lieu en même temps que les spectacles. Donc vous pouvez sans autre réserver ou prendre un abonnement si le programme vous convient.

Enfin, j'attire votre attention sur le très beau programme culturel de cet été. Il y a un tout ménage qui est arrivé dans vos boîtes, vous avez certainement pris connaissance des nombreuses animations proposées, notamment le festival des nuits baroques que nous accueillons et soutenons depuis quatre ans maintenant. Très beaux concerts de musique classique avec des instruments anciens et des musiciens renommés à l'international. Un premier concert le vendredi soir aux flambeaux aux Évaux, puis deux concerts à la salle du Manège. Je vous invite à vous y intéresser. Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. C'est un peu comme la fin de l'année scolaire juste avant l'été, vous recevez un certain nombre de présents. Vous avez déjà reçu la bande dessinée.

Vous avez également dans ce carton, une gourde pour vous hydrater durant l'été, la période caniculaire. Cette gourde fait partie des actions qu'entreprend la Ville d'Onex pour l'ensemble de ses collaborateurs. Chacune et chacun des collaborateurs et collaboratrices de la Ville d'Onex, ont reçu dernièrement une gourde personnalisée avec une incitation à bien s'hydrater durant l'été.

J'avais une réponse en souffrance à Monsieur ZBINDEN concernant la rue des Racettes. Souvenez-vous, on en a parlé lors de la dernière séance du Conseil municipal. Alors effectivement on est allé sur place, et on a identifié, vous aviez raison, la possibilité de créer une à deux places de parking. Donc on va regarder quelle est la pertinence. S'il faut rajouter une place de parking ou alors comme cela a été demandé aussi, des places supplémentaires pour des deux-roues. Donc ça va se faire, j'espère, assez rapidement. J'en ai terminé Monsieur le Président.

M. SALIH (MCG) : Merci Monsieur le Président. (Micro coupé) ... originaire de France. En espérant que ce carton vient des conteneurs de la commune d'Onex pour le papier recyclé. Merci.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (LC) : Y a-t-il des interventions sur les points 3 et 4 de notre ordre du jour ? Pas de question. Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 6.

6) Contre la non-reconduction des ateliers de poterie à la Maison Onésienne (PET-21)

Le Président (LC) : Avez-vous des remarques concernant cette pétition ? Monsieur RICCIO, vous avez la parole.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. La pétition ayant été adressée au CA et au CM, et compte tenu qu'il semblerait y avoir une incompréhension des pétitionnaires sur la prestation de poterie proposée, plutôt que de renvoyer en commission des pétitions, comme le prévoit l'article 56 de notre règlement, je vous propose de renvoyer la pétition au CA pour traitement. Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste n'est pas d'accord de l'envoyer à l'administratif, nous, on voudrait que ça passe à la pétition. Donc le groupe Socialiste demande à convoquer en urgence cette commission des pétitions afin d'adresser rapidement ce dossier.

En effet, l'atelier poterie pour les enfants et les adultes, favorise la créativité et constitue un lieu d'échange et de sociabilité, permet aussi un partage intergénérationnel précieux. Or cette année, il y avait des listes d'attente. Il est donc essentiel de trouver une solution pour la rentrée scolaire. Merci Monsieur le Président.

Le Président (LC) : Merci Madame SCHMIDT-MESSINA. Il s'agit juste donc comme le prévoit le règlement d'un renvoi en commission pétition c'est ça ? Merci. Madame BEAUSOLEIL, vous avez la parole.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. À la base le groupe des Verts, on souhaitait renvoyer au CA en demandant au CA de recevoir en présentiel les personnes qui ont déposé la pétition.

On n'est évidemment pas contre le renvoi en commission, mais je me pose la question de à quand ça renvoie ce texte en commission. Si c'est en septembre, c'est un petit peu tard pour que les personnes puissent s'organiser. Je me demande la pertinence de ce renvoi

ou si ça ne serait pas mieux que le CA les rencontre déjà en premier temps avant septembre et dans le courant du mois de juin.

C'est la question, je m'adresse au CA, quand est-ce qu'elle a prévu la prochaine commission pétition si on décide de la renvoyer dans cette commission ? Merci.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc le groupe PLR va suivre le parti Socialiste sur la demande de renvoi en commission et donc la soutenir.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Donc, comme je vous l'avais annoncé lors du dernier Conseil municipal, après le départ de la titulaire du poste, le CA a renoncé à maintenir un poste d'employé communal pour cette prestation.

En revanche, le Conseil administratif va maintenir cette prestation. Nous avons une salle dédiée à la poterie. Seulement nous souhaitons passer par d'autres prestataires, par des associations. Il est exclu que cette prestation ne soit plus donnée parce que nous savons, en effet, que cela a du succès et puis les cours, les ateliers de poterie continueront à être donnés, mais on va trouver d'autres prestataires ou associations, comme je viens de l'évoquer.

Et ça sera aussi bien entendu pour les jeunes, les adultes et les enfants parce que comme cela a été dit par Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, ça a beaucoup de succès. C'est un cours qui a beaucoup de succès.

Alors maintenant, je n'ai pas la date en tête de la prochaine commission de pétition. Par contre comme nous on va rechercher et on va discuter, on va rechercher et mettre cette prestation de la Ville d'Onex. On va trouver une solution. Donc peut-être qu'on trouvera une solution et vous aurez fait la commission avant, c'est voilà. Après à vous de décider.

Je trouve que la proposition de Madame BEAUSOLEIL est une proposition intéressante. En effet, nous pourrions trouver, nous pourrions accueillir les mandataires, les pétitionnaires pour discuter et les rassurer surtout en disant que le cours, les ateliers de poterie, ne vont pas disparaître. Il faut juste nous laisser le temps de trouver une solution. Voilà.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Alors moi je serais presque d'accord de vous dire allez-y foncez, si c'est possible que ce cours au prix qu'ils paient actuellement, ça soit les mêmes prix et que ça soit ouvert à la rentrée scolaire, c'est-à-dire en septembre. Merci.

Enfin si c'est réalisable de le faire rapidement et que ça soit au prix qu'ils payaient actuellement, la prestation reste au même prix, ça serait génial. On vous fait confiance, vous pouvez y aller. Mais si vous ne pouvez pas nous garantir ça, donc ça ne sera pas possible. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le plus raisonnable c'est d'accepter le renvoi en commission et puis que si entre-temps, le Conseil administratif a trouvé une solution, cette commission n'aura plus d'objet. Elle ne sera pas convoquée.

Mais au moins, il va se passer quelque chose. L'important c'est qu'il se passe quelque chose. Voilà. Donc moi je vous propose de maintenir le vote sur le renvoi en commission et

puis on va le soutenir en espérant bien que cette commission n'aura pas besoin d'être réunie. Merci Monsieur le Président.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Juste compléter les propos de Monsieur SUCHET et répondre à Madame BEAUSOLEIL, effectivement laisser le Conseil administratif prendre les bonnes mesures comme vous l'a dit tout à l'heure Madame YUNUS EBENER.

La prochaine commission sécurité, pétition pour les membres de cette commission elle est planifiée le 15 septembre. Alors nous espérons qu'effectivement nous ayons trouvé d'ici là une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Le Président (LC) : Merci Monsieur PASQUIER. A la demande de Monsieur RICCIO, donc nous avons eu une demande de renvoi au Conseil administratif pour traitement, comme le prévoit l'article 56 de notre règlement. Cette demande a été faite par un membre du Conseil municipal. Je vous propose donc de voter ce renvoi au Conseil administratif de la pétition pour traitement.

Par 12 oui contre 17 non, donc cette pétition sera renvoyée en commission des pétitions.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition PET-21 est refusé par 17 non et 12 oui, (30 votants).

Le Président (LC) : Alors on me fait signe que le renvoi, donc au Conseil administratif pour traitement a été refusé, donc le renvoi en commission pétition doit être voté.

A 29 voix pour, donc cette pétition sera renvoyée en commission pétition. Merci.

La pétition PET-21 est renvoyée en commission des pétitions par 29 oui (30 votants).

7) Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1762) - Réalisation du secteur 1 de la Voie-Verte Genève-Bernex (VVGb) – Crédit de réalisation de Fr. 1'570'000.00 (projet de délibération 2482)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant son entrée en matière ? Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci Monsieur le Président. En tant que rapporteur, je voulais juste dire qu'on avait été surpris du nombre de points qui ont continué d'être discuté alors qu'ils avaient déjà été débattus. Le sujet apparemment est complexe et je crois qu'en l'occurrence, je ne sais pas pourquoi il n'a pas pris la parole, c'est mon camarade qui devrait parler du... c'était les remarques d'entrée en matière ?

Le Président (LC) : C'est le débat sur... enfin si vous avez des remarques avant l'entrée en matière. On n'est pas encore en entrée en matière.

M. CUENOUD (S) : Bon bah disons que j'ai en tout cas dit ce que je voulais dire après, donc merci de m'avoir entendu.

Le Président (LC) : Excusez-moi, pas d'entrée en matière.

M. CUENOUD (S) : Bon, je ne sais pas s'il faut que je répète ce que j'ai dit. Alors du moment que l'entrée en matière ne semble poser de problème. Je disais qu'on avait été frappés par la discussion de certains points qui avait déjà été débattus, comme si c'était un sujet qui suscitait pas mal d'émotions et de débats contradictoires.

Mais là pour le coup, c'était par rapport au rapport. Et je souhaitais laisser à mon camarade la discussion sur les décisions à prendre. Voilà, maintenant j'ai terminé.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Donc ce crédit de Fr. 1'570'000.00 destiné à la réalisation du secteur 1 du projet de la Voie Verte d'agglomération Genève-Bernex situé sur la commune d'Onex et sur le site des Evaux est une opportunité pour créer un itinéraire direct confortable et sécurisé de mobilité active entre le parc agro urbain de Bernex et le centre-ville.

Cette Voie Verte, colonne vertébrale de mobilité douce permettra de desservir de nombreux quartiers et augmenter la part modale des modes actifs pour les trajets pendulaires, professionnels et de loisirs.

Ce projet bénéficiera de plusieurs subventions dont une subvention fédérale dans le cadre du projet d'agglomération 4, une subvention du fond intercommunal d'équipement, ainsi que d'une subvention du canton de Genève. Ces subventions représentent environ 68% du coût global pour la commune d'Onex, ce qui est très intéressant.

Cependant, nous remarquons que ce projet ne sépare pas les flux piétons des cycles. Que les deux modes de déplacement se trouvent mélangés sur la même bande. La vitesse de déplacement entre piéton et cycle n'étant pas la même, cette proximité nous semble dangereuse et inappropriée.

Dans la charte de la VVA datant de 2011, il est bien spécifié dans la règle impérative que l'emprise de référence est de 5 mètres ce qui est effectivement projeté sur ce tronçon. Et dans la règle indicative, il est mentionné qu'une dissociation plus ou moins forte entre flux piétons et flux cyclistes pourra être modulée comme par la peinture au sol, de pictogramme séparé ou mêlé.

Pour donner suite aux discussions que nous avons eues avec le parti du Centre des communes de Bernex et de Confignon concernés par le passage de la Voie Verte aux Evaux, ainsi qu'avec les villes de Lancy et de Genève, il en ressort la même conclusion. Toutes sont en accord avec la séparation des flux piétons et cycles sur la Voie Verte traversant les Evaux.

Par conséquent, le parti du Centre avec Madame GIROUD du parti des Verts, nous souhaitons apporter un amendement à cette délibération afin de séparer clairement les flux piétons des flux cycles. Il ne modifiera ni le revêtement, ni le tracé, ni la largeur de la VVA du projet présenté et n'aura pas d'incidence sur la temporalité et sur les coûts de réalisation.

Voici dans les décides l'amendement que nous proposons apporter au point 9, je le lis. De prévoir dans sa mise en œuvre une séparation distincte entre les flux piétons et les flux vélos sur la Voie Verte traversant les Evaux et le territoire de la commune d'Onex. Merci Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc je l'ai corédigée avec Madame VALLEE. Pour moi il est important de prioriser, de sécuriser les plus faibles, c'est-à-dire les piétons. Que les piétons aient leur propre espace, qu'ils ne soient pas mélangés avec les cyclistes.

En faisant cet amendement, je me suis renseignée sur l'une des Voies Vertes qui avait déjà été construite dans le canton, notamment celle qui fait Chênes-Bougeries à Onex. Et en fait dans sa première année il y a eu une trentaine d'accidents, par forcément très graves mais quand même des accidents et c'est ce que nous voulons vraiment éviter.

Et basant de cela, étant donné que nous serons cinq communes à voter ce projet, j'ai contacté mes collègues verts d'autres communes, que ce soit Lancy, Bernex, et voie de gauche à Confignon et tous soutiennent ce projet, car notre priorité commune doit et restera celle des piétons et celle des plus faibles. Nous devons faire en sorte dès le départ qu'ils soient en sécurité et protégés, c'est pour ça que je vous invite à tous à voter pour cet amendement. Merci.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Je vais me joindre aux propos de mes deux préopinantes, nous allons soutenir l'amendement déposé par le Centre et les Verts. Je les remercie pour le travail effectué dans les autres communes afin de s'assurer que le texte voté dans les cinq communes ne soit pas différent afin que ça ne crée pas de blocages aux Evaux.

Le groupe Socialiste va donc le soutenir et puis soutenir évidemment la délibération telle qu'amendée parce que nous croyons que c'est important d'aller de l'avant sur ce projet de Voie Verte et la première étape est cruciale.

Je dois dire ici aussi qu'il y a des chances que le Conseil municipal de Confignon qui se réunit ce soir ne vote ce premier segment de Voie Verte. Je demande donc si c'est possible au Conseil administratif de faire en sorte que ça puisse tout de même avancer malgré le refus éventuel du projet de délibération de la commune de Confignon ce soir, notamment pour le segment qui est aux Evaux. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR va soutenir cet amendement. Effectivement c'est la sécurité des usagers est primordiale pour nous. Et les expériences malheureuses dans le reste du canton appellent à une réflexion et à une solution qui doit être trouvée sans pénaliser et retarder le projet. Mais on va voter cet amendement et le projet. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors nous le MCG on va soutenir l'amendement et on va demander un renvoi en commission. Oui parce qu'il y avait beaucoup de problèmes entre autres des piétons et des cyclistes. On a parlé d'éclairage. On a parlé du revêtement. On a parlé de pleins de choses, donc je pense que c'est légitime qu'on en rediscute en commission.

Le Président (LC) : Merci Monsieur FONTAINE. Donc nous avons une demande de renvoi en commission, donc je vous rappelle que les prises de parole sont sur le renvoi en commission. Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Comme dit à l'instant, le groupe Socialiste souhaite que le projet puisse avancer avec la réalisation de la Voie Verte puisse se faire dans les meilleurs délais, raisons pour lesquelles nous refuserons le renvoi en commission de ce point. Je vous remercie. Il fallait venir avant.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Oui je pense qu'il serait judicieux de savoir aussi ce que Confignon va décider ce soir avant d'aller plus loin. C'est pour ça qu'on demande un renvoi en commission.

Le Président (LC) : Merci Monsieur FONTAINE. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le renvoi en commission ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote pour le renvoi en commission ou non. Si vous êtes pour, sur le +. Si vous êtes contre, vous appuyez sur le -. Et si vous vous abstenez, le 0. Le vote est lancé.

A 24 voix contre, et 5 voix pour, le renvoi en commission est donc refusé.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2482 est refusé par 5 oui, 24 non (30 votants).

Le Président (LC) : Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point avant le vote sur l'amendement ? Ce n'est pas le cas. Je laisse Monsieur AMBORD faire lecture de l'amendement. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc passer au vote pour cet amendement.

Avec 29 voix pour, vous acceptez l'amendement.

L'amendement du projet de délibération 2482 est accepté par 29 oui (30 votants).

Le Président (LC) : Donc nous allons passer au vote du projet de délibération. Ah pardon, excusez-moi.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous remercier des remarques et du travail qui a été fait en commission. C'est un projet majeur de la législature. Le Conseil administratif a la volonté vraiment d'avancer

sur ce dossier. C'est ce premier secteur qui doit être voté et vous l'avez lu, vous le savez, avec une contribution importante externe qu'elle soit du canton ou de la Confédération.

C'est un premier secteur qui concerne la partie des Evaux où une partie est sur Confignon et une partie sur Onex. Vous avez raison. Les Conseils municipaux ce soir de Bernex et Confignon se prononcent. Je suis bien entendu en contact avec les magistrats en charge de ses dossiers. Je pourrais peut-être vous donner la réponse en cours de séance des différents votes.

En ce qui concerne Lancy, eux voteront demain soir. Mais ça n'a pas fait d'objection en commission. Ça devrait être un vote à l'unanimité. La question se pose, si une commune refuse, que se passe-t-il ? Est-ce que c'est un droit de veto et le projet est totalement abandonné ? Est-ce que la charge financière qui était pour cette commune qui a refusé répartie sur les autres ? Nous n'en savons rien à ce stade-là.

Donc, on est sur cette démarche aujourd'hui où c'est votre responsabilité, votre pouvoir si j'ose dire, de voter ce crédit de Fr. 1'570'000.00. Et puis on a une planification qui est assez précise avec l'objectif de commencer déjà les travaux dès 2027.

Alors bien sûr il y aura cet amendement. C'est important aussi de signaler en tout cas de faire part à l'État les préoccupations pour la sécurité des utilisateurs. Mais je le rappelle ici, cette Voie Verte Genève-Bernex, elle n'a pas pour objectif d'être une autoroute à vélo comme on peut le voir sur le tronçon Annemasse-Centre-ville.

C'est plutôt une incitation à celles et ceux qui veulent se déplacer en famille, rejoindre le Bois-de-la-Bâtie à Bernex en s'arrêtant peut-être aux Evaux. Donc c'est plutôt du loisir que le fait d'être plutôt pendulaires et d'aller assez rapidement. Dans tous les cas, par anticipation, le Conseil administratif vous remercie du soutien que vous apporterez à ce projet de délibération.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Rapidement, une petite question pour le Conseil administratif. Dans le cas où un refus d'une commune mènerait au repartage des coûts sur la commune d'Onex, est-ce qu'il y aurait moyen de nous en faire une information avant le Conseil municipal de septembre des effets d'un refus éventuel d'une commune voisine sur ce projet ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Je prends note de votre demande et bien entendu on sollicitera le canton pour avoir une réponse de savoir ce qu'il se passe dans ce cas de figure.

Le Président (LC) : Merci Monsieur PASQUIER. Y a-t-il d'autres remarques sur ce projet de délibération ? Si ce n'est pas le cas, je laisse Monsieur AMBORD en faire lecture. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc procéder au vote de ce projet de délibération.

A 28 voix pour, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2482A est accepté par 28 oui (30 votants, une personne n'a pas voté).

Délibération 2482A dont la teneur est la suivante :

«Vu la fiche B05 de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021

Vu le Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), signé par les partenaires du Grand Genève le 3 juin 2021, en particulier la mesure 34-17

Vu le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins pour piétons et le Plan directeur du réseau cyclable, adoptés par le Conseil municipal le 10 octobre 2023, et approuvés par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2023

Vu l'avant-projet de Voie verte Bernex-Bâtie, approuvé par le Comité de pilotage le 10 octobre 2023

Vu la délibération 2416 du 27.02.2024, Voie-Verte Bernex Bâtie (VBB) – Crédit d'étude de Fr. 1'245'000.00

Vu la "Convention-cadre portant sur la gouvernance pour le financement des études et la réalisation de la mesure 34-17 du Projet d'agglomération 4 "Voie verte Genève-Bernex" (VVBG)" du 22 avril 2025 entre l'Etat de Genève et les Communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève

Vu la "Convention de droit public portant sur le financement, la réalisation, l'entretien, la maintenance et le foncier relatifs à la mesure 34-17 PAç (ARE n°6621.4.019) "Voie verte Bernex-Bâtie secteur Evaux (tronçons 2.2 et 3)"" du 28 octobre 2024, entre la Fondation des Evaux, la Ville d'Onex, la Commune de Confignon, la Ville de Lancy, la Commune de Bernex et la Ville de Genève, concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes de Confignon et d'Onex pour leurs territoires respectifs, et la répartition à parts égales entre les communes membres de la Fondation des Evaux pour le financement des études et la réalisation du projet de Voie verte au parc des Evaux

Vu que ce projet est déterminant pour la mobilité active entre Genève et Bernex (vélo, marche, etc.) et permettra de dédier un axe réservé à la mobilité douce propice aux déplacements de tous types (loisirs et fonctionnels), favorisant le report modal et réduisant ainsi le trafic de transit motorisé passant par Onex

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (LAVMT) du 21 septembre 2023

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e) et m)

Vu le rapport AESD-1762 du 1^{er} juin 2026

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'engager, en partenariat avec l'Etat de Genève et les communes concernées, la réalisation du projet de Voie verte Genève-Bernex (phases SIA 51, 52, 53) sur le secteur 1 ;*
2. *De contractualiser avec le groupement de mandataires ViVA la réalisation de la Voie Verte Genève Bernex secteur 1 (phases SIA 51, 52, 53) ;*
3. *De poursuivre le mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour garantir la coordination entre les 5 communes concernées et le Canton, ainsi que pour l'élaboration des dossiers de subventionnement ;*
4. *D'ouvrir un crédit de Fr. 1'570'000.00 destiné à la réalisation du secteur 1 du projet de Voie Verte Genève-Bernex sur le périmètre de la commune d'Onex et l'engagement d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO) ;*
5. *De prendre acte des participations estimées suivantes : Confédération (35% des coûts des travaux), Fonds intercommunal d'équipement (25%) et Etat de Genève (50% du reste à charge) ;*
6. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
7. *D'amortir la dépense nette estimée de Fr. 570'000.00 au moyen de 30 annuités dès la mise en service prévue en 2028 ;*
8. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'570'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux ;*
9. *De prévoir dans sa mise en œuvre une séparation distincte entre les flux piétons et les flux cycles sur la VVA traversant les Evaux et le territoire de la commune d'Onex.»*

* * *

- 8) **Rapport de la Commission aménagement du territoire, espaces verts, sports et développement durable (AESD-1763) - Chemin Francois-Chavaz – Réfection du tronçon situé entre l'ancien totem et l'entrée du centre sportif des Evaux – Crédit de réalisation de Fr. 2'600'000.00 (projet de délibération 2483)**

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques sur ce projet de délibération ?
Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts nous allons soutenir ce projet, enfin je crois que tout le monde est au courant que la route François-Chavaz est un petit peu catastrophique. Et c'est un euphémisme.

Donc on se réjouit de... et puis en plus en théorie les travaux ne dureront pas très longtemps et puis ça nous permettra de faire le lien jusqu'à la passerelle. Donc vraiment, j'encourage tout le monde à voter oui comme nous, sur le siège. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui si la nécessité de cette réfection s'impose, le groupe Socialiste relève que rien n'est mentionné dans le projet de résolution, ni dans le rapport de la commission, sur les mesures envisagées au niveau des parkings qui ne seront plus accessibles.

Quand on sait que la situation sur le chemin François-Chavaz est plus que chaotique même avec des parkings à l'entrée des Evaux, on ne peut que craindre le pire. Nous réitérons le fait que notamment le dimanche, les usagers des Evaux garent leurs voitures tout au long du chemin François-Chavaz en dehors des places de parking prévues.

Cela est d'autant plus préoccupant que la période de réalisation des travaux n'est pas courte, elle va de mars 27 à fin 2028, donc sur deux étés. Qui sont des périodes de forte utilisation du parc des Evaux. Le groupe Socialiste demande donc un renvoi en commission aménagement. Je vous remercie.

Le Président (LC) : Une demande de renvoi en commission a été faite par Monsieur SANTARELLI, donc les prises de parole sont sur le renvoi en commission. Monsieur RICCIO, je vous laisse la parole.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Donc nous, on a un autre point par rapport à ça à ce point. Donc la fibre optique...

Le Président (LC) : Monsieur RICCIO, il s'agit de parole sur le renvoi en commission.

M. RICCIO (LC) : Donc non je n'ai rien à dire.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR va refuser le renvoi en commission. Le rapport est clair. Il y avait neuf voix pour. Les questions ont été posées. Des solutions techniques, etc. ont été discutées. Le déplacement pour protéger les chênes a aussi été discuté, c'est pris en charge par le fond intercommunal d'assainissement.

Donc à notre sens, il n'y a pas de raison de renvoyer encore une fois en commission. Contrairement à l'objet précédent où on était 50/50, on était très partagé par rapport à la Voie Verte, là il y avait une forte majorité pour accepter ce projet. Donc on va refuser le renvoi en commission. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous le groupe des Verts nous refusons également le renvoi en commission. En fait, on en ressort, il y a une ou deux semaines sauf erreur. Donc voilà, c'est encore tout frais.

On a eu le temps de poser des questions puisque pour une fois, on n'avait pas d'autres commissions droit derrière. Donc non, on estime que le projet doit aller de l'avant et on ne peut plus attendre. Et puis que de toute manière les travaux doivent être faits. Et malheureusement, les travaux sont un mal nécessaire. Merci.

M. SALIH (MCG) : Merci Monsieur le Président. Le MCG cautionne complètement les propos de notre préopinant Socialiste et soutiendra le renvoi en commission.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Pour ceux qui estiment que les travaux sont complets et qu'il n'y a pas besoin de renvoi en commission, je leur pose la question : comment est-ce que les personnes qui souhaitent aller aux Evaux en voiture où ces personnes vont-elles se garer ? Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur SANTARELLI. Je vous propose donc de passer au vote sur le renvoi en commission de ce projet de délibération.

A 18 voix pour, 11 contre, le projet de délibération est donc renvoyé en commission.

Le renvoi en Commission aménagement du projet de délibération 2483 est accepté par 18 oui, 11 non.

9) Vieux-Chemin-d'Onex – Réaménagement – Crédit d'étude complémentaire de Fr. 100'000.00 (projet de délibération 2484)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant son entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de voter l'entrée en matière du point 9.

Par 28 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière. Est-ce que la parole est demandée sur le sujet ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs vous l'avez lu dans l'exposé des motifs et dans le projet de délibération. Il s'agit d'un crédit complémentaire pour boucler en fait ce projet. Il y avait deux crédits qui avaient été votés lors de la précédente législature, un de Fr. 74'000.00 et un autre de Fr. 90'000.00.

C'est un projet qui avait pour vocation de faire un réaménagement du Vieux-Chemin, un réaménagement très ambitieux du côté de la durabilité avec un déplacement de l'ensemble des arbres qui sont vieillissants sur le Vieux-Chemin-d'Onex.

On avait à ce moment-là l'opportunité de bénéficier d'un certain nombre de subventions cantonales parce que c'était un projet innovant. Aujourd'hui, le choix du Conseil administratif s'est fait de ne pas retenir ce projet, d'autant plus que les subventions qui nous étaient promises au début de ce projet, ne sont plus d'actualité.

Ce projet n'étant plus considéré comme étant innovant. Donc pour clôturer ce projet, il vous est demandé de voter ce crédit complémentaire de Fr. 100'000.00.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc comme Monsieur PASQUIER l'a énoncé, effectivement il y a déjà en tout Fr. 160'000.00 de crédit d'étude qui ont été votés. On nous demande Fr. 100'000.00 supplémentaires. En tout donc ça fera Fr. 260'000.00 de crédit d'étude, dont déjà Fr. 125'800.00 pour la Ville d'Onex.

Pour finalement faire des travaux courants avec un remplacement progressif des arbres comme on le fait à l'heure actuelle. Moi j'ai un gros sentiment quand même de gâcher de l'argent public qui est assez... le mot est peut-être fort mais déplorable. Pour moi c'est quand même des sommes grandes.

Évidemment, qu'on va accepter ce crédit d'étude, je parle donc qu'on est toujours dans les crédits d'étude, donc il y aura encore un crédit de réalisation qui sera voté, il faut qu'on se prépare aussi. On va accepter ces crédits d'étude parce qu'il faut bien payer les gens qui ont travaillé et ils ont bien fait de travailler.

Par contre, vraiment, moi je demande que le CA à l'avenir, il ait une vision de ce qui est réalisable ou pas avant d'engager de tels montants. Et ouais, je suis assez fâchée quand je vois de tels montants dépensés. Merci.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors sur le principe de payer des mandats qu'on a demandés qui ont été effectués, il n'y a pas de problème, c'est un crédit complémentaire, on va le voter.

Par contre, puisqu'on dit que c'est un projet séduisant, que l'étude a été faite, il faudrait qu'on le voie. Est-ce qu'on pourrait créer une commission, je ne dis pas que je renvoie en commission, mais une commission à l'avenir sur l'aménagement pour qu'on puisse voir ce qui a été en fait étudié. Parce que ça a coûté quand même quelques sous comme l'a dit Madame BEAUSOLEIL.

Et puis, intéressant d'auditionner l'office cantonal des eaux : pourquoi est-ce qu'ils ne nous ont pas donné cette subvention telle qu'elle était prévue. Et si vous pouvez Monsieur PASQUIER, me confirmer le fait qu'on ne va pas réaliser ce qui... donc c'était bien écrit dans le texte Madame BEAUSOLEIL, on ne va pas faire cette réalisation.

Donc nous, ce qu'on aimerait, c'est une commission, voir ce projet "séduisant" comme vous le mentionnez. Merci.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. En ce qui concerne le Centre, je rejoins la position de Cora. Donc je ne vais pas faire plus de commentaires. Merci Monsieur le Président.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Chers collègues ce qui nous est soumis ce soir est en apparence une simple question de règlement de facture, mais à y regarder de plus près, ce projet de délibération révèle quelque chose de plus préoccupant.

Une décision prise en dehors de cette salle dont nous sommes invités à assumer les conséquences financières ce soir. Rappelons les faits : en cours d'étude le Conseil administratif a choisi d'élargir le périmètre du projet en intégrant la déviation des réseaux souterrains. C'est un choix ambitieux, peut-être même louable sur le fond. Mais c'est un choix qui a été fait sans retour devant le Conseil municipal et c'est précisément ce choix qui a généré les heures supplémentaires que l'on nous demande de couvrir ce soir.

Le résultat : une étude à l'abandon, un projet à Fr. 3'000'000.00 jugé trop coûteux et une facture de Fr. 100'000.00 que l'on nous présente en bout de course. Le Conseil municipal a été contourné à l'entrée et sollicité à cette sortie.

Le MCG ne peut que saigner cette manière de procéder. Donc pour la forme, le MCG refusera ce crédit sur principe même s'il a très certainement déjà été consommé. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Effectivement on va bien sûr voter ce crédit pour payer les gens qui ont fait les travaux. On déplore bien sûr qu'on ne puisse pas, ce magnifique projet pilote. Mais comme tous les projets pilotes, et bien ils n'aboutissent pas tous. Il faut réunir un certain nombre de bonne volonté, un certain nombre de financement.

Et Onex malheureusement n'est pas la commune la plus riche du canton. Donc on ne peut pas assumer l'entier de la réalisation d'un projet pilote, aussi séduisant soit-il. On regrette bien sûr que l'office cantonal des eaux n'ait pas continué dans sa démarche de nous soutenir et de financer ces travaux.

Alors pourquoi ? Comment ? On sait que le canton et ce n'est pas le seul problème qu'on va avoir ces prochaines années, le canton a de la peine à réaliser tout ce qu'il avait promis ou toutes les ambitions qu'il avait, pour des questions de budget.

Et puis malheureusement c'est les communes qui vont en payer le coût. Et ces transferts de charge, c'est un des premiers. Là on voit Fr. 3'000'000.00 à notre charge pour réaliser ça, ce n'est pas possible. Donc je crois qu'il faut être malheureusement réalistes, face à ces projets qui sont ambitieux si on n'a pas le soutien d'autres communes ou du canton. Malheureusement on ne pourra pas être pionnier.

Alors on a dépensé de l'argent, c'est vrai beaucoup d'argent pour un projet dans lequel on avait mis beaucoup d'espoir. Malheureusement les partenaires sont sortis du jeu et on ne peut que le déplorer. Merci.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi ce n'est pas une question, mais je m'interroge plutôt. Si on refuse ces Fr. 100'000.00, qu'est-ce qu'il se passe ? Si le Conseil municipal refuse, qu'est-ce qu'il se passe ? Merci Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui une question a été posée. Vous avez raison Madame BEAUSOLEIL. Mais pour l'instant on n'a pas de réponse. Donc ce que je peux vous dire c'est qu'on peut vous répondre la prochaine fois.

Qu'est-ce qu'il se passe si le Conseil municipal décide de ne pas payer ? Comme ça ce qu'il viendrait à l'esprit là, on prendrait une partie dans le budget de fonctionnement et sur des postes, sur des prestations. Oui Fr. 100'000.00 à économiser sur des prestations et sur des postes. Je ne sais pas si ça donne envie.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Je suis un peu surpris d'entendre ce qui vient d'être dit. Normalement on n'engage pas des prestations tant que le crédit n'a pas été voté ici, par le Conseil municipal. Merci.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Je crois, comme un certain nombre de nos collègues ce soir, je suis assez consterné par la réponse qui vient d'être faite sur la conséquence d'un refus. Enfin je trouve un peu surprenant que le Conseil administratif ne se soit pas préparé à cette éventualité à nous répondre, le cas échéant.

Et pour compléter peut-être ce qu'a dit Monsieur CATTANI tout à l'heure, nous souhaitons vraiment au parti Socialiste, qu'on nous présente tout de même le projet qu'on auditionne ce pour comprendre pourquoi la subvention a disparu.

Si le Conseil administratif ne nous répond pas ce soir, nous demanderons par les procédures prévues dans notre règlement une commission dans les meilleurs délais pour avoir ces réponses-là. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Je vous entends Mesdames et Messieurs. Je vous comprends également. Nous sommes au début d'une législature. Il y a eu aussi une répartition des dicastères, c'est des choix qui ont été faits lors de la précédente législature. Vous avez vu les projets, les études. Vous connaissez la situation financière du canton. Ils ont dû également faire des choix sur les subventionnements.

On était partis sur une étude d'un projet qui est un beau projet, mais qui se situe du côté du Vieux-Chemin-d'Onex. La priorité du Conseil administratif c'était de dire qu'il y a d'autres priorités à faire sur la commune plutôt que sur le Vieux-Chemin-d'Onex. D'autant plus qu'on est en train d'aménager un nouveau quartier qui est Pré-Longet et qui aura beaucoup d'incidences aussi sur la voirie, puisqu'il y a un certain nombre d'écoulements, de travaux qui vont être faits en souterrain.

Et le choix du Conseil administratif était de dire on arrête ce projet. On vient devant le Conseil municipal. Alors effectivement, il y a eu ce dépassement de crédit sur les crédits d'étude parce qu'on est allé très loin sur les différentes études à la précédente législature.

Mais le choix était de dire qu'on ne veut pas venir maintenant avec un projet de Fr. 3'000'000.00, ça ne serait pas raisonnable. Et c'est très volontiers lors d'une prochaine commission des espaces verts, on a les présentations PowerPoint qu'on vous montrera, on vous fera rêver sur ce que cela aurait pu être fait, dans le cadre du Vieux-Chemin-d'Onex avec une jointure aussi, puisqu'il se partage une partie sur la commune de Lancy.

C'est un choix responsable du Conseil administratif et l'héritage de la précédente législature de remettre à jour les différents crédits et crédits d'étude et crédits complémentaires.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je suis étonné d'entendre ces propos du Conseil administratif, qui n'est pas transparent en réalité parce qu'on ne peut pas remettre la faute sur l'ancienne législature, sachant qu'il y a deux membres du CA qui sont déjà dans cette législature.

Donc moi ce que je demande, c'est le renvoi en commission et qu'on ait l'éclaircissement sur ce mandat et puis qu'on sache que si ces Fr. 100'000.00 ont déjà été payés ou pas ou si c'est juste du vent qu'on nous demande de faire ici, s'il vous plaît.

Le Président (LC) : Donc nous avons une demande de renvoi en commission, donc les prises de parole sur la prononciation du renvoi en commission. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. le Maire : Peut-être pour les nouveaux au Conseil municipal, vous préciser que lorsqu'on lance des projets de crédit d'étude et puis qu'ils aboutissent de manière générale sur des gros montants pour un crédit de réalisation, il arrive que ces crédits d'étude dépassent et que le surplus est pris sur le crédit de réalisation. Donc c'est une pratique me souffle ma collègue Anne KLEINER, usuelle.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. On ne comptait pas demander un renvoi en commission comme je l'ai dit au début, parce qu'on voulait vraiment que les personnes qui ont travaillé soient payées, mais au vu des réponses vraiment lacunaires et presque ridicules en disant que c'est le précédent CA, on va accepter le renvoi en commission. Merci.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Madame BEAUSOLEIL a déjà dit beaucoup de choses que je partage. Effectivement s'entendre dire que c'est une décision du nouveau Conseil administratif, je rappelle que deux des trois membres étaient déjà là pendant cinq ans et que l'autre était là pendant plus de deux ans. Donc ce n'est pas audible que le nouveau CA ait dû prendre des décisions puisqu'il s'agit du même.

Et le parti Socialiste a dit tout à l'heure son souhait d'aller en commission si les réponses ne nous étaient pas fournies. Je remercie le groupe MCG d'avoir fait cette demande qu'on va évidemment soutenir.

Le Président (LC) : Merci Monsieur BERTOSSA. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le renvoi en commission ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de... Monsieur FONTAINE je vous laisse la parole.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors moi je propose l'aménagement et ensuite peut-être voir avec les finances par la suite, ou ensemble.

Le Président (LC) : Merci Monsieur FONTAINE. Donc je vous propose donc le renvoi sur proposition du groupe MCG, le renvoi en commission aménagement.

Vous acceptez donc ce renvoi en commission aménagement à 15 voix pour, et 8 contre avec 6 abstentions.

Le projet de délibération 2484 est renvoyé en Commission aménagement par 15 oui, 8 non et 6 abstentions (30 votants).

10) Rue du Vieux-Moulin, Avenue du Bois-de-la-Chapelle (partielle) et école du Bosson – remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 249'000.00 (projet de délibération 2485)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant le vote d'entrée en matière ? Pas de remarques. Nous allons donc passer au vote d'entrée en matière de ce projet de délibération.

Vous acceptez à 29 voix l'entrée en matière de ce projet de délibération. Je laisse la parole peut-être au Conseiller administratif. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs ça fait partie de ces crédits réguliers que nous avons ces dernières séances du Conseil municipal sur la remise en état de notre réseau d'eau, réseau d'évacuation des eaux, qui est une obligation, comme vous le savez, communale.

Et là on vous demande un crédit d'étude pour un secteur où il a été identifié qu'effectivement il y avait une urgence à entreprendre un assainissement. Il y a même des risques d'effondrement partiel en partie de la chaussée qui peut constituer des risques en particulier sur la rue du Vieux-Moulin.

Le secteur vous l'avez sur l'exposé des motifs, concerne la rue du Vieux-Moulin, l'avenue du Bois-de-la-Chapelle jusqu'à l'école du Bosson. Sur l'exposé des motifs, vous avez la description de l'étude et les différents réseaux concernés.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre nous sommes favorables à ce crédit d'étude pour la remise en état des réseaux d'évacuation des eaux à la rue du Vieux-Moulin, à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle partiellement et à l'école du Bosson, en sachant que l'étude sera financée en grande partie par le fonds intercommunal d'assainissement. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc comme il a été dit c'est le énième projet d'assainissement des canalisations que nous votons en ce début de législature. Selon les fiches PG, j'ai de la peine à voir l'urgence parce que quand je regarde le planning, la première fiche des études elle est en 2026, tandis que les deux suivantes, les études sont prévues pour 2029 et 2031.

Néanmoins, donc nous saluons cette anticipation parce que pour moi il n'y a pas d'urgence en lisant ces fiches. Nous saluons cette anticipation faite par l'administration et par le CA. Mais je rappelle que nous attendons toujours un plan d'investissement pour cette législature.

Chaque mois nous votons plusieurs millions de projets de délibération sans une vision globale. Nous demandons encore une fois au CA, de nous venir au mois de septembre avec un plan d'investissement pour le reste de la législature. Ceci étant dit, nous soutenons tout de même ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors pour rappel en 2024, les opérations d'inspection ont déjà relevé une dégradation importante du réseau et au regard de l'intérêt général et de la nécessité d'entretenir les infrastructures communales, le groupe PLR est favorable au crédit d'étude pour la remise en état des réseaux d'évacuation des eaux sur la commune.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts allons, nous aussi, voter oui pour ce projet. Merci.

Le Président (LC) : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole demandées sur ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder donc à la lecture du point 10. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc procéder au vote de ce projet de délibération.

Par 29 voix pour, vous acceptez ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2485 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2485 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 et mis à jour en 2023

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG

Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine du réseau d'assainissement

Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à une étude en vue de la remise en état des réseaux d'évacuation des eaux à la rue du Vieux-Moulin, à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle (partielle) et à l'école du Bosson ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 249'000.00 destiné à cette étude ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 249'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*
7. *De prendre note que, en ce qui concerne la remise en état du réseau d'évacuation des eaux, le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie (ratio encore à valider) par le Fonds intercommunal d'assainissement (loyer annuel sur la rubrique 72.46). »*

* * *

11) Route de Loëx et chemin Francois-Chavaz – Mise en séparatif et remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de faisabilité de Fr. 123'000.00 [projet de délibération 2486]

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote d'entrée en matière de ce projet de délibération.

Par 28 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce sujet. Je laisse la parole au Conseiller administratif, Monsieur PASQUIER.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs la même chose que l'objet précédent. Donc l'entretien et la mise à jour de notre réseau des séparatifs, réseau d'évacuation des eaux. Là ça atteint un autre secteur qui est concerné, à la route de Loëx, avec un crédit d'étude comme vous avez pu le lire dans l'exposé des motifs, un crédit de Fr. 123'000.00.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas me répéter, le groupe Socialiste votera oui sur le siège et demande encore une fois au CA de nous venir avec un plan d'investissement pour le reste de la législature. Merci.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors lors des dernières interventions, une accélération de la dégradation de certaines conduites communales a été constatée, notamment en raison de leur ancienneté.

Ces travaux constituent un investissement nécessaire pour améliorer la gestion des eaux et préserver notre environnement et assurer ainsi la pérennité de nos infrastructures. Pour ces raisons, le groupe PLR votera en faveur de cette délibération.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Le Centre nous sommes favorables à ce crédit d'étude pour la mise en séparatif et remise en état des réseaux d'évacuation des eaux à la route de Loëx et au chemin François-Chavaz d'autant plus qu'il sera financé par le fonds intercommunal d'assainissement. Merci.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Comme le projet n° 10, nous allons voter, le groupe des Verts va voter oui. Merci.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Juste pour vous dire que le MCG soutiendra cette demande de crédit. Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur SALIHI. Y a-t-il d'autres prises de parole demandées ? Ce n'est pas le cas, je vous propose donc de passer au vote. Les invites pardon. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons donc procéder au vote de ce projet de délibération.

Par 29 voix pour, vous acceptez ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2486 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2486 dont la teneur est la suivante :

«Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 et mis à jour en 2023

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG

Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine du réseau d'assainissement

Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à une étude en vue de la mise en séparatif et remise en état des réseaux d'évacuation des eaux entre la route de Loëx et le chemin François-Chavaz ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 123'000.00 destiné à cette étude ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
- 6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 123'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*
- 7. De prendre note que, en ce qui concerne la remise en état du réseau d'évacuation des eaux, le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie [ratio encore à valider] par le Fonds intercommunal d'assainissement.»*

* * *

12) Droit de préemption de la Ville d'Onex – Acquisition de la parcelle N° 139 – Crédit de Fr. 1'485'000.00 (projet de délibération 2487)

Point traité en huis clos en fin de séance

13) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 (projet de délibération 2488)

Le Président (LC) : Y a-t-il... Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors je voulais juste vous faire une petite introduction de ce qui a été dit un petit peu en gros concernant ces comptes.

Ceux qui étaient à la commission où nous avons présenté la LIACI, m'entendront répéter peut-être la même chose. Mais je voulais juste un petit peu quand même vous présenter la FIVO qui a été créée en 1992. Nous avons 284 logements, environ 1'000 locataires.

C'est vraiment une petite fondation proportionnellement à la Ville d'Onex qui est la 6^{ème} plus grande ville du canton. Si on compare à Carouge, Lancy où on s'approche un petit peu plus par rapport au nombre d'habitants ou Meyrin parce que Lancy c'est quand même une plus grande ville presque 10'000 habitants de plus, mais je dirais plutôt Carouge qui a 24'000 habitants, et bien notre fondation correspond plutôt au nombre d'habitant et de logement correspondent plutôt à une fondation comme Bernex ou Veyrier, par exemple.

Donc notre patrimoine foncier c'est Fr. 112'000'000.00. Sur ce patrimoine de Fr. 112'000'000.00, nous avons 40% qui sont empruntés. Donc ça fait Fr. 45'000'000.00 de dettes. Et en fait on est tout à fait dans les règles, parce qu'en général les fondations peuvent aller jusqu'à 60% de dettes.

Et en fait, chaque année, nous faisons des bénéfices et ces bénéfices sont systématiquement pour les rénovations et l'entretien de nos immeubles. Et donc la politique pour la FIVO c'est qu'on essaie, on fait un effort de mixité au sein de nos immeubles, et puis d'investir dans des projets pour inclure la population, les habitants pardon, plutôt de nos immeubles autour de projets qu'ils pourraient y avoir autour des parcelles.

Par exemple on a imaginé pour certains immeubles d'avoir des potagers. Donc voilà on va dans ce sens-là. Merci.

Le Président (LC) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je vous ai donné la parole un peu trop, c'était avant l'entrée en matière, mais c'est moi qui suis responsable. Donc y a-t-il des prises de parole avant le vote d'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose le vote d'entrée en matière. Si vous êtes pour, appuyez sur le +. Si vous êtes contre, le -. Et si vous vous abstenez, le O. Le vote est lancé.

Par 26 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. La parole ayant déjà été donnée au Conseil administratif, je vous laisse vous exprimer si vous le souhaitez. Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord on tient à remercier les deux collaboratrices de la FIVO pour leur travail et leur engagement quotidien ainsi que les différents membres du Conseil de fondation.

Les comptes 2025 sont bons et témoignent d'une gestion sérieuse et rigoureuse. Il faut rappeler qu'une partie importante de l'excédent dans les comptes est liée à une réévaluation comptable des immeubles et non à des liquidités supplémentaires.

J'aimerais aussi rappeler que la FIVO est une fondation autonome, distincte de la Ville d'Onex. Elle a sa propre gouvernance et sa propre mission. On entend parfois dire que la FIVO est un outil politique. Pour ma part, je pense surtout que c'est un outil public au service de la population et si défendre le logement d'utilité public est un choix politique, alors nous l'assumons pleinement.

Il est important de le rappeler que chaque parti politique dans cet hémicycle est représenté au sein du conseil de Fondation. Donc si vous avez des questions, n'hésitez pas à passer par la personne qui vous représente.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste soutiendra cette délibération. Je vous en remercie.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Les comptes et le rapport de gestion 2025 de la FIVO que nous examinons ce soir témoignent d'une gestion rigoureuse, maîtrisée et pleinement conforme aux exigences qui s'imposent à une institution publique de cette nature.

Il faut également relever la qualité de la conduite financière et la constance dans la gestion du parc immobilier communal. Dans un contexte où les enjeux liés au logement sont majeurs, la FIVO démontre une nouvelle fois sa capacité à conjuguer stabilité financière, responsabilité et mission d'intérêt public.

L'excédent qui apparaît sur ces comptes est le fruit d'une réévaluation positive des immeubles et non à des liquidités supplémentaires, ce qui reflète la bonne tenue du patrimoine.

Au regard de ces éléments, les Verts d'Onex approuveront les comptes 2025 de la FIVO ainsi que le rapport de gestion 2025. Je vous remercie.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR Onex remercie les deux collaboratrices qui nous ont fait leur présentation et votera oui à l'approbation des comptes. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Également on remercie la bonne tenue des comptes et on votera également favorablement.

Le Président (LC) : Merci Monsieur AMBORD. Y a-t-il d'autres questions ou prises de parole sur le sujet ? Si ce n'est pas le cas, je laisse Monsieur AMBORD en faire

lecture. (Lecture). Monsieur AMBORD. Nous allons donc procéder au vote de ce projet de délibération.

Par 29 voix pour, vous acceptez ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2488 est accepté par 29 oui (30 votants).

Délibération 2488 dont la teneur est la suivante :

«Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2025

Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 18 mai 2026

*Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1
Vu l'exposé des motifs*

Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. D'approuver les comptes 2025 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 3'104'231.84 aux charges et Fr. 8'336'212.31 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 5'231'980.47 dont 3'280'000 liés à la réévaluation positive des immeubles ;

2. D'approuver le rapport de gestion 2025.»

* * *

Le Président (LC) :

Avant de passer à la suite de notre ordre du jour, je vous propose de faire une pause de 20 minutes. Donc nous nous retrouvons dans 20 minutes c'est-à-dire à 20h45. La séance est donc levée. Merci.

Arrivée de M. ROSIER à 20 heures 30

PAUSE 20 heures 25

REPRISE 20 heures 45

14) Rénovation de la Maison de la sécurité à Onex (projet de motion 458)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant l'entrée en matière ? Monsieur CATTANI, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors en regardant des documents qu'on a reçus en commission des bâtiments... Sur l'entrée en matière, en regardant les documents qu'on a reçus en commission des bâtiments le 18 septembre 2025, on remarque que la rénovation de la Maison de la sécurité est inscrite avec une priorité moyenne.

Donc ce projet ne sert à rien et nous proposons de rejeter, tout a déjà été fait. Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur CATTANI. Y a-t-il d'autres prises de parole avant la prise d'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de voter l'entrée en matière pour ce sujet.

Par 18 voix contre, 8 pour, et 1 abstention, vous refusez l'entrée en matière pour ce projet de motion.

15) Organisation d'un marché aux puces mensuel sur la place du 150ème (projet de motion 459)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant son entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter sur son entrée en matière.

Avec 30 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière pour ce projet de motion. Je vous laisse débattre sur le sujet si vous le souhaitez. Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Je laisse mon collègue présenter son projet d'abord et je prends la parole droit derrière, si ça vous va.

M. SALIH (MCG) : Merci Monsieur le Président. Merci Madame GIROUD pour votre amabilité. La motion que nous soumettons ce soir à votre approbation elle est simple dans sa forme, mais elle est ambitieuse dans ses objectifs.

Elle propose d'étudier la faisabilité d'un marché aux puces mensuel sur la place du 150^{ème}, un dimanche par mois. La place précitée est un espace public central dans notre commune. Sa configuration et sa superficie en font un lieu naturellement adapté à des événements populaires et conviviaux.

Pourtant cet espace reste trop souvent sous exploité. Un marché aux puces régulier permettrait de lui redonner vie, de créer du lien entre les habitants et d'ancrer une tradition conviviale dans le cœur de la commune.

Ce projet n'est pas une idée abstraite. Carouge le fait et avec succès. Ce modèle démontre qu'il est tout à fait plausible d'organiser un tel événement de manière pérenne dans le respect du voisinage et des règles d'utilisation de l'espace public.

Sur le plan environnemental, l'enjeu est réel. Trop d'objets en parfait état finissent à la poubelle, faute de solutions simples pour les transmettre. Un marché aux puces de proximité offre à chacune et chacun la possibilité concrète de donner une seconde vie à ses affaires. Il s'agit d'une forme accessible, conviviale et non contraignante d'économie circulaire rapportée de toutes et tous.

Concernant les exposants, nous souhaitons que cet événement soit ouvert à la fois aux habitants de la commune et pourquoi pas à des professionnels. La cohabitation de particuliers qui vident leur grenier et d'artisans ou de petits commerçants spécialisés dans les objets de seconde main, enrichirait l'offre et renforcerait l'attractivité du marché.

À ce sujet, je dois évoquer un point juridique que le Conseil administratif devra intégrer dans son étude de faisabilité si le projet passe, bien évidemment. La loi genevoise sur le commerce d'objets usagés ou de seconde main prévoit à son article 4 que seuls les commerces professionnels d'objets usagers ou de seconde main, que ce soit à titre principal ou accessoire, est soumis à une autorisation préalable.

Ça veut dire que les commerçants, les citoyens ne serait pas concernés par cette loi. En revanche, donc c'est ce que je dis les habitants ne seraient pas concernés. Et afin de faciliter la communication et de fidéliser les participants, nous proposons également qu'un calendrier officiel soit publié sur le site internet de la Ville d'Onex, que ce soit un dimanche par mois ou quelques dates ciblées dans l'année.

Les habitants doivent pouvoir planifier leur participation à l'avance. Un agenda clair, visible et régulièrement mis à jour sur la page officielle de la commune serait un outil simple et efficace pour assurer le succès et la pérennité de ce projet.

Enfin notre groupe est ouvert à la discussion. Si certains d'entre vous souhaitent amender cette motion sur la fréquence, sur le périmètre, sur les modalités, nous sommes disposés à examiner tout amendement qui va dans le sens du soutien de cette motion et de sa mise en œuvre concrète. C'est pourquoi le MCG et particulièrement Skender SALIHI, vous remercie de soutenir cette motion.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors moi je trouve que l'idée, enfin moi j'adore les vide-greniers, donc évidemment je trouve que l'idée elle est vraiment très bien. Et vraiment c'est quelque chose que je remercie le MCG pour cette idée parce qu'elle m'enthousiasme.

Cependant, je la trouve à la fois trop ambitieuse et pas assez. Trop ambitieuse parce que je trouve que 12 fois par an c'est beaucoup. Pour les particuliers ça demande quand même un investissement en temps qui est non négligeable. Et puis finalement ça pourrait aussi créer une certaine lassitude.

Et je trouve qu'elle n'est pas assez ambitieuse parce qu'on pourrait élargir le périmètre. Donc vraiment faire quelque chose où on pourra aller depuis le marché d'Onex qui existe

déjà et puis le relier à la place du 150^{ème}. Car Onex ne doit pas être uniquement une ville-dortoir, mais ça doit être aussi une ville d'animation où il y a des choses qui se passent.

Et pour moi, je trouve que ça serait vraiment bien de faire quelque chose de vraiment plus grand. C'est pour ça que je propose de faire divers amendements en fait. Ça serait déjà de remplacer les points 1 et 2.

Donc le point 1 ça serait d'étudier la faisabilité de l'organisation d'un marché aux puces sur la place du 150^{ème}, et non pas 12 fois, mais par exemple commencer par 2 voire 4 fois par année et de voir comment la sauce prend.

Le point 2 serait de prendre contact avec des organisations telles que la Ville est à vous ou l'AOC, ou toute autre association habituée dans la mise en œuvre des vide-greniers. Disons que la Ville est à vous est déjà vraiment bien rôdée et puis on profiterait de leur expérience et d'une certaine manière, de la subvention du canton puisque c'est organisé par le canton de Genève.

Et du coup voilà, ils pourraient s'occuper de tout ce qui est demande d'organisation, d'établir si les périmètres sont respectés ou pas et puis de mettre en place aussi des animations.

Et le point 4, ça serait d'élargir la zone de vide-grenier jusqu'au marché d'Onex pour vraiment avoir une continuité et dans le but d'avoir une grande animation de 2 à 4 fois par an sur notre ville, qui le mérite en fait. Voilà, merci.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Bon dans l'exposé des motifs de cette motion, c'est vrai qu'on a un peu la liste de tous les bienfaits d'un marché aux puces. Moi je suis complètement d'accord, c'est super.

Mais qu'on soit bien d'accord, en fait ce n'est pas vraiment le débat aujourd'hui. Ce n'est pas si on est pour ou contre de faire un marché aux puces. Mais je dirais plutôt pourquoi ? La motion en fait finalement elle demande de répondre, enfin de réaliser une étude pour répondre à un besoin qui n'a pas été vraiment clairement identifié.

Corrigez-moi si je me trompe, mais il n'y a aucune association qui a identifié et qui a émis le souhait d'organiser ce genre d'événement sur la commune. Et ce n'est en tout cas pas notre rôle de forcer l'événement, ce n'est pas comme ça qu'on va faire, qu'on aura finalement du succès.

Pour vous donner un exemple un peu pour illustrer ces propos, hier on était à la commission sur la promotion économique. On discutait de la stratégie de promotion économique de la commune. Donc là on identifie un besoin. Et là on va mettre en place, l'idée c'est de mettre en place des mesures pour attirer des acteurs. Mais là on n'a pas identifié de besoin, donc ça ne sert en fait à rien de mettre en place pour des mesures pour attirer des acteurs pour l'organisation d'un tel événement.

Puis enfin je remercie quand même Marta pour la correction du point 1 et je suis d'accord que c'est déjà plus réaliste de commencer par peut-être un ou deux, dans le cas où ça passerait. Mais donc le groupe PLR va quand même refuser et vous invite à refuser également pour ces raisons. Merci.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, pour moi en tout cas il y a quand même une grande confusion entre un marché aux puces, qui se fait

par des professionnels, vous en avez à la plaine de Plainpalais deux fois par semaine, vous avez aussi ce que vous avez mentionné des brocantes mensuelles. Ce n'est pas des vide-greniers. On parle de deux choses complètement différentes.

Donc comme je l'ai compris, mes camarades l'ont compris, on parle ici de marché aux puces pour des professionnels. Et dans la discussion, là vous commencez à parler de personnes qui pourraient eux-mêmes amener leurs choses usagées.

Donc pour ce qui est de l'utilisation par des professionnels de cet espace, on a déjà mentionné l'autre fois que le terrain n'est pas approprié pour venir avec des fourgonnettes sur l'herbe, etc.

Ensuite, pour ce qui est de ce marché aux puces, je vous rejoins Monsieur PASQUIER tout à fait, je n'ai pas entendu une demande. Et si demande il y a, il y a qu'à faire une demande d'autorisation et vous pouvez créer un marché aux puces, vous pouvez réunir des forains, vous pouvez faire ce que vous voulez. Après c'est à la Mairie de décider si oui ou non, on peut le faire.

Donc si c'est quelque chose de privé, faites un essai. Faites-en plusieurs. Je n'ai pas de problème avec ça. Mais en l'occurrence, je ne vois pas pourquoi c'est à la Mairie, c'est-à-dire à nous avec nos finances, d'organiser un marché aux puces dont on ne connaît pas ce qu'on va faire avec.

En plus, là où je peux vous rejoindre, c'est que cette place est faite pour des animations. Et il y en a, il ne faut pas dire qu'il n'y a pratiquement rien. Il y a des vide-greniers, il y a des vide-dressings, ce week-end d'ailleurs organisés par une association sympa. Il y a aussi du ciné transat. Il y a aussi pas mal de choses qui se font et qui s'adaptent mieux à notre avis à cet environnement de la place du 150^{ème}.

C'est pourquoi notre groupe est contraire à cette idée d'organiser, de demander à la Mairie d'organiser un marché aux puces mensuel. Et puis il sera également opposé à l'organiser de manière ponctuelle, c'est-à-dire pour nous ce n'est pas quelque chose qui doit être organisé par la Mairie, et que deux à quatre fois par année ou dix fois par année, c'est le même problème. Donc on va refuser ceci, merci.

M. GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc concernant le besoin, alors le besoin il existe puisque l'AOC organise déjà des bric-à-brac deux à quatre fois par année. Il y a mon collègue ici qui pourra en parler plus en détail.

Et si vous allez dans le cadre de la Ville est à vous, où c'est organisé de manière spontanée, ça ramasse mais pléthore de monde, enfin vraiment il faut y aller. En fait ce n'est pas uniquement un vide-grenier, c'est aussi les animations qui vont avec, il y a des stands de nourriture sur la rue, et tout ce genre de détails. Il y a des animations pour les enfants, et je trouve que si on mettrait ça à disposition, je pense que la population répondrait présent.

Et dans le cadre de la Ville est à vous, encore un petit détail, les habitants de la zone concernée sont prioritaires pour s'installer et installer leurs marchandises et ensuite c'est les tout-venant avec les places qui restent.

Donc je trouve que, enfin pour moi ça vaut la peine de se lancer et d'essayer de faire quelque chose plutôt que de rester là en disant il ne se passe rien. Voilà ça sera tout.

M. PASCHE (Ve) :

Merci Monsieur le Président. Ecoutez, je suis un petit peu mal placé puisque je suis quand même légèrement concerné par ceci. Mais je pourrais dire que Monsieur CATTANI a vraiment bien résumé la situation : on parle des fois de vide-greniers, des fois de marché aux puces, ce n'est pas bien clair je pense dans les esprits. C'est deux choses totalement différentes.

Pour le vide-greniers, quelqu'un avait fait encore cette année qu'ils avaient organisé une association qui avait organisé un marché aux puces. Le marché aux puces ça a été une catastrophe parce que c'est clair que la clientèle d'Onex n'est pas forcément attirée par les puciers.

Par contre, oui les vide-greniers ça fonctionne bien parce qu'on peut acheter des choses pas chères, ça fait de l'animation, etc, c'est sympathique. Mais, le marché aux puces, par expérience, je peux vous dire qu'il rencontre très peu, très très peu de succès.

D'autant plus qu'il y en a justement deux fois par semaine pour les professionnels, ils savent où aller et puis ceux qui sont intéressés savent aussi très bien où aller.

Et les vide-greniers, maintenant, même si à Onex ça fonctionne toujours bien, il y a beaucoup de communes qui font des vide-greniers, des rues est à vous. Et en ayant discuté justement avec les exposants du dernier vide-greniers où j'avais environ 80 exposants, à les entendre ils peuvent remplir tout leur week-end en allant à des vide-greniers ou des rues est à vous.

Donc ok rien n'empêche l'auteur de cette motion de faire quelque chose pour démarrer. Si vraiment il a besoin de la commune pour une autorisation spéciale ou quoi que ce soit, bon il faudra de toute façon l'autorisation, mais s'il a besoin d'aide de la commune pour certaines choses, pourquoi pas.

Mais je ne vois pas la commune, les employés communaux qui sont déjà assez chargés, commencer à gérer pour voir ce que l'on pourrait faire, ce que l'on ne pourrait pas faire, comment, quand. Je pense qu'il faut commencer peut-être petit. Essayez un vide-grenier, un marché aux puces, c'est facilement organisable. Il suffit d'une autorisation à la commune et puis vous recevez l'autorisation, vous commandez les tables, et puis voilà. Vous faites votre marché aux puces, vous faites votre publicité. Et puis vous regardez si ça fonctionne.

Mais je peux vous dire d'avance que ce n'est pas la clientèle en tout cas de la cité de la commune, ce n'est pas une clientèle pour les puces. Donc ok, moi je suis sceptique. C'est sympathique d'y penser, d'animer cette place, mais comme l'a dit aussi très justement Monsieur CATTANI, cette place est déjà bien animée. Il y a déjà beaucoup de choses qui se font.

Et voilà donc rien ne vous empêche de le faire à l'essai, de le faire encore même une autre fois pour vous rendre compte par vous-même. Mais je vois mal pourquoi est-ce que l'on va demander à des employés communaux d'organiser, de voir comment, le pourquoi de la chose, etc. Alors que je pense qu'ils sont déjà assez contraints pour des tâches standards.

Mais rien ne vous empêche de le faire. Et c'est sympathique d'avoir eu l'idée, mais rien ne vous empêche de le faire. Et si vous avez besoin d'aide, je serai là pour vous aider, pour vous aiguiller comment faire la chose. Ce n'est pas très compliqué.

Mais pour moi, ce n'est pas vraiment adapté. Le fond est juste, mais la forme n'est pas juste. Et c'est pour ça que moi personnellement, je voterais non contre cette motion.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. J'ai une question au Conseil administratif. Il me semble que lors de l'ancienne législature il y avait un projet de réaménagement de la place du 150^{ème} pour en faire quelque chose de central.

Ma question est la suivante. Qu'est-il de ce projet ? Est-ce que ça vaut la peine de se projeter avec une telle motion si le projet verra le jour ? Ou pas ? Je vous remercie.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Donc l'organisation de ce vide-grenier est une proposition intéressante qui pourrait être organisée par l'association des habitants d'Onex-Cité.

Et puis disons c'est intéressant mais de l'autre point de vue ce n'est pas à la commune de l'organiser. Et d'autre part le terrain de la place du 150^{ème} n'est pas adapté à l'accueil d'un marché. La pleine terre ne peut être piétinée et des travaux onéreux sur le revêtement seraient nécessaires pour y installer ce type d'activité.

Par contre, si on le propose en continuation du marché entre la place des Deux-Églises, ça pourrait être déjà un peu plus intéressant parce que ça étoffe le marché deux fois par année. Voilà ce que j'ai à dire. Merci Monsieur le Président.

M. SALIH (MCG) : Merci Monsieur le Président. Étant donné tous les propos que j'ai entendus, je propose le renvoi en commission afin qu'on puisse vraiment discuter de cette motion qui à mon sens, a tout son sens.

Le Président (LC) : Merci Monsieur SALIH. Donc il y a une proposition de renvoi en commission. Prise de parole sur le renvoi en commission. Monsieur CATTANI, vous avez la parole.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Si ça peut nous éviter un nouveau texte sur l'utilisation de la place du 150^{ème}, ce qui serait bien c'est qu'on se réunisse puis... On est tous d'accord qu'il faut animer. On est tous d'accord enfin on va peut-être avoir la confirmation qu'il y a des problèmes avec le terrain et qu'il y a des aménagements qui vont être faits.

Et après il faut s'accorder sur ce qu'on veut. Nous, on est évidemment plus proche de l'utilisation par les onésiens de cette place et pas par des commerçants. Ça c'était un peu le but. Donc on a entendu la rue est à vous, ça, ça a eu existé à la rue de la Caroline. Je ne sais pas si ça a encore lieu.

On pourrait imaginer des choses comme ça. Mais venez avec des idées et évitons d'avoir des textes successifs qui demandent la même chose. Donc allez en commission, on est d'accord pour autant qu'on finisse la commission avec un beau projet qui puisse être voté par tout le monde.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors je m'excuse peut-être que je manque d'expérience encore en politique, mais il me semble qu'une commission ça a pour but aux autres membres du Conseil municipal de mieux comprendre l'objet d'une motion.

Il me semble qu'on a tous très bien compris chaque points de la motion. C'est très clair. Et puis donc on va refuser la demande de renvoi en commission parce que je ne vois pas ce qu'elle pourrait nous apporter de plus.

Le Président (LC) : Merci Monsieur PASQUIER. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le renvoi en commission ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote sur le renvoi en commission de cette motion. Si vous êtes pour, vous appuyez sur le +. Si vous êtes contre, le - et si vous vous absteniez, le O. Le vote est lancé.

Par 23 voix pour, 7 contre, vous acceptez le renvoi de cette motion en commission. Monsieur SALIHI je vous remercie de peut-être préciser en quelle commission. Je suspends juste la séance deux minutes pour mettre au point cette proposition de renvoi en commission. Suspension de séance de deux minutes.

Le renvoi en commission du projet de motion 459 est accepté par 23 oui, 7 non (31 votants).

Suspension de la séance de 5 minutes

Le Président (LC) : Voilà merci nous allons donc reprendre la séance. Donc je reprends juste la parole sur le renvoi en commission, comme la commission n'a pas été précisée et que le vote a été accepté, le CA décidera à quelle commission sera renvoyée cette motion. Merci.

16) Rapport de la Commission bâtiments, voirie, gestion des déchets (BVGD-1761) - Prise en considération de l'initiative populaire communale « Pour la création d'une piscine extérieure à Onex » (projet de résolution 273A)

Le Président (LC) : Je laisse la parole au rapporteur de cette commission s'il le souhaite. Non pas de prise de parole par le rapporteur. Je vous laisse donc la parole sur le sujet. Monsieur GAUTHIER, vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste invite à soutenir aujourd'hui cette résolution. Avec cette initiative notre intention était d'améliorer les infrastructures publiques communales permettant l'accès à l'eau à Onex, en particulier durant la période estivale là où cet accès est crucial surtout pour les personnes qui restent à Onex en été.

Comme nous l'avons répété au Conseil municipal de février et de mars, et comme nous l'avons également indiqué en commission, nous ne sommes pas opposés au principe d'un contreprojet et souhaitons débattre du sujet de fond soulevé par notre initiative. Le tout dans un esprit de dialogue.

Le principe d'un contreprojet pourrait être de nature à nous convaincre, et j'insiste sur le pourrait. Selon nous, un bon contreprojet devrait entre autres reposer sur l'ouverture

estivale de la piscine couverte, la création d'un espace aqualudique dans le périmètre extérieur de la piscine municipale, et le rehaussement du niveau de la pataugeoire.

Ces trois critères figurent dans l'exposé des motifs de la résolution qui nous est proposée ce jour par le Conseil administratif, ce qui de notre point de vue, est un bon point de départ.

Nous sommes ravis de lire, toujours dans l'exposé des motifs de cette résolution, que le Conseil administratif estime, et je reprends ces mots, qu'il serait possible d'adapter aisément les infrastructures existantes.

Nous sommes très contents d'avoir convaincu le Conseil administratif sur ce point. En effet, la rénovation de la piscine intérieure ne figurerait plus dans la liste des investissements présentés par le Conseil administratif au début de l'année.

Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui le 16 juin et c'est une très belle coïncidence que ce Conseil municipal ait lieu le même jour que l'ouverture de la pataugeoire. Cette ouverture a été retardée en raison d'un problème technique. La piscine intérieure, elle aussi, n'a récemment pas pu être ouverte durant plusieurs semaines, là encore en raison d'un problème technique.

Ces problèmes techniques répétés attestent de la vétusté des infrastructures communales et renforcent notre conviction sur la nécessité qu'il y a à les améliorer. Comme 4^{ème} pilier du contreprojet, nous estimons indispensable que le Conseil administratif intègre la rénovation de la piscine intérieure, d'autant plus si son ouverture estivale doit être envisagée à l'avenir.

L'amélioration des infrastructures publiques permettant l'accès à l'eau constitue un investissement concret en faveur de la qualité de vie des habitantes et habitants d'Onex. Face aux épisodes de chaleur toujours plus fréquents, il s'agit également d'une mesure d'adaptation indispensable pour faire face aux changements climatiques et aux réalités nouvelles que celui-ci impose.

Le groupe Socialiste va donc voter oui à cette résolution et attend avec intérêt un contreprojet ambitieux à la hauteur des besoins de notre population. Je vous remercie pour votre attention.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. L'initiative populaire pour la création d'une piscine extérieure à Onex exprime une attente que personne ici ne peut ignorer ni minimiser. C'est un accès accru à l'eau et aux espaces de fraîcheur durant la période estivale.

Elle traduit un besoin réel de la population, particulièrement dans un contexte où les épisodes de chaleur deviennent plus fréquents et plus intenses. Sur le fond, cette initiative a donc le mérite de poser une vraie question politique, celle de la qualité de vie à Onex en été et de l'adaptation de nos infrastructures aux évolutions climatiques et sociales.

Pour autant, et malgré ma déception, la réponse que nous devons apporter ne peut pas se limiter à une promesse de construction nouvelle, sans analyses approfondies des impacts financiers, environnementaux et d'aménagements du territoire.

Une piscine extérieure implique des coûts importants, une consommation de ressources significative, et des contraintes d'exploitation qui doivent être mesurées avec responsabilité.

C'est précisément dans cet esprit que le travail en commission a permis de dégager une orientation équilibrée et pragmatique, celle d'un contreprojet qui répond concrètement aux besoins identifiés tout en s'appuyant sur l'existant.

Le contreprojet est, à ce stade, une solution progressive. L'ouverture estivale de la piscine couverte, la création d'un espace aqualudique extérieur ainsi que l'amélioration de la pataugeoire constituent des mesures immédiatement réalisables et qui permettront d'améliorer rapidement l'expérience des familles et des enfants.

C'est pourquoi le parti des Verts soutient la voix du contreprojet qui nous semble plus réaliste à court terme et moyen terme pour la population onésienne. Nous vous invitons donc à accepter ce projet de résolution. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Nous allons aussi, groupe PLR, accepter ce projet de résolution en soulignant que les discussions en commission ont été très constructives et bienveillantes. Et je trouve que tout le monde a écouté les arguments des uns et des autres.

Et je trouve que c'était tout à fait le reflet de ce qu'on doit faire dans l'idéal, quand il y a des projets qui impactent la population, c'est de trouver une solution pragmatique qui soit à moindre coût pour la Commune, réaliste. Et puis quand on voit qu'il y a une impossibilité de trouver un terrain pour créer une nouvelle infrastructure, et bien de faire avec les infrastructures existantes et les améliorer.

Et bien sûr on va voter en espérant que ces discussions très riches en commission soient reflétées dans le contreprojet qui va nous être proposé, en particulier l'ouverture l'été de la piscine actuelle, en lien bien sûr avec la rénovation qui est prévue. Et on souhaite que vraiment tous ces éléments qui ont amené un consensus vraiment très intéressant soient inclus dans ce contreprojet qu'on va nous proposer. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Également on remercie le groupe Socialiste d'avoir été ouvert au dialogue, c'était une commission très constructive. On a pu vraiment débattre des meilleures solutions.

C'est vrai que la piscine d'Onex, et bien l'été elle est fermée, chaque été. Donc ça permettra de l'ouvrir. Ça permettra aussi de rehausser l'eau de la pataugeoire qui est depuis des années, on essaie de trouver une solution pour le faire. Donc évidemment que nous allons accepter cette délibération.

Et ensuite, il ne faudrait non plus pas oublier qu'Onex est entourée d'eau, que nous avons l'accès au Rhône qui était un des programmes de campagne, puis qu'on aimerait bien aussi que ceci soit pris en compte, pas là ici là, mais qu'on puisse aussi dans un avenir proche pouvoir mettre ceci en priorité pour l'été pour avoir un accès au Rhône décent. Et voilà merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Je voulais juste encore faire une remarque puisque apparemment le débat semble être clos. Mais je voulais aller dans le même sens que Monsieur SUCHET et remercier l'ensemble des commissaires lors de la commission à l'occasion de laquelle Monsieur CATTANI et moi-même on a été auditionné pour l'esprit de dialogue.

Et ça a vraiment permis d'avancer et de nous convaincre qu'un contreprojet, à condition comme je l'ai dit, qu'il soit ambitieux, pouvait être une solution acceptable. Merci Monsieur le Président.

Le Président (LC) : Merci Monsieur GAUTHIER. S'il n'y a pas d'autres prises de parole demandées, je laisse la parole à Monsieur AMBORD pour lecture des invites. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons passer au vote.

Par 29 voix pour, 1 voix contre, vous acceptez ce projet de résolution.

Le projet de résolution 273A est accepté par 29 oui, 1 non (31 votants).

La résolution 273A dont la teneur est la suivante :

«Vu les articles 36 et 37 notamment l'article 36B de la loi sur l'administration des communes (LAC)

Vu les articles 71 à 76 de la Constitution de la République et Canton de Genève

Vu les articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques

Vu le lancement de l'initiative populaire communale intitulée "Pour la création d'une piscine extérieure à Onex" publiée dans la Feuille d'avis officielle le 21 janvier 2025

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 août 2025 constatant l'aboutissement de cette initiative, publié dans la Feuille d'avis officielle le 15 août 2025

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 décembre 2025 validant l'initiative populaire communale à Onex intitulée "Pour la création d'une piscine extérieure à Onex", publié dans la Feuille d'avis officielle le 5 décembre 2025

Vu le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal du 3 février 2026, établi dans le délai de trois mois prévu à l'art. 36C al. 1 LAC à compter de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 décembre 2025, proposant au Conseil municipal de refuser l'initiative populaire et de lui opposer un contre-projet

Vu les besoins de la population en accès à l'eau durant l'été

Vu l'existence d'infrastructures telles que la piscine intérieure située au Morillon parc ainsi que la pataugeoire

Vu la possibilité de rénover et adapter aisément ces infrastructures

Vu les impacts écologique et économique que représenteraient la construction d'une piscine extérieure

Vu le principe d'un contre-projet à l'initiative, portant sur :

- a) L'ouverture estivale de la piscine couverte ;*
- b) La création d'un espace aquatique dans le périmètre extérieur de la piscine municipale ;*
- c) Le rehaussement du niveau d'eau de la pataugeoire de 20 à 40cm*

Vu le renvoi par le Conseil municipal en date du 17 mars 2026, de l'initiative en Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets, en vue de l'examen de sa prise en considération

Vu qu'il est proposé de charger le Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un projet de délibération pour l'octroi d'un crédit d'étude du contre-projet, afin d'examiner les meilleures solutions et alternatives dans le délai imparti

Vu le rapport BVGD-1761 de la Commission bâtiments, voirie et gestion des déchets, du 1^{er} juin 2026 concluant, au refus de l'initiative et à l'élaboration d'un contre-projet, conformément à la proposition du Conseil administratif dans son rapport du 3 février 2026

*Vu le vote de la prise en considération lors de la séance de ce jour, à la suite duquel le Conseil administratif disposera d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au **15 septembre 2026** pour établir une proposition concrète au moyen d'un projet de délibération au Conseil municipal*

*Attendu que le projet de délibération devra faire l'objet d'une décision du Conseil municipal dans un délai de vingt-quatre mois à compter de l'arrêté de constatation de l'aboutissement de l'initiative, soit avant le **15 août 2027***

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui et 1 non sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De refuser l'initiative populaire communale « Pour la création d'une piscine extérieure à Onex » ;*
- 2. De lui opposer un contre-projet ;*
- 3. D'afficher cette résolution en vertu de l'article 36C, al. 5 de la LAC.»*

* * *

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Juste très rapidement, je rappelle qu'une commission est donc convoquée, une commission bâtiment est donc convoquée mardi 23 pour recenser vos besoins afin que la délibération soit au plus proche de vos souhaits concernant ce contreprojet. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Dans la même veine, peut-être j'invite le Conseil administratif à dialoguer avec le comité d'initiative pour discuter du contreprojet.

17) Centre intercommunal de voirie – Approbation des comptes 2025 (projet de résolution 276)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant le vote sur l'entrée en matière ? Pas de remarques avant l'entrée en matière, je vous propose donc de passer au vote sur l'entrée en matière.

Par 30 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur le sujet. Je laisse la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Juste une précision concernant cette résolution, donc cette résolution vous permet d'approuver les comptes du centre intercommunal de voirie dans lequel siègent certains d'entre vous.

Il y a un non dépensé conséquent parce que le centre intercommunal de voirie doit également être rénové, en tout cas c'est le constat par rapport aux différents problèmes techniques que nous cumulons.

Et nous voulions lancer une étude l'année passée en 2025, étude qui n'a pas pu être lancée en raison du changement de la présidence du CIV et de certains autres éléments à régler avant de se lancer dans une analyse des besoins de rénovation de ce centre.

Par rapport à la question des ventes de carburant. Le carburant est acheté pour les trois communes et puis il est redistribué, chaque commune achète sa part de carburant.

En 2025, une part bien inférieure avait été estimée pour la vente de ce carburant. Elle avait été estimée à Fr. 5'000.00 parce qu'en 2024, à la fin de 2024, il y avait eu beaucoup d'achats de carburant et le Bureau avait estimé qu'en 2025, il y aurait moins d'achats de carburant.

Et puis finalement, et bien il s'est trouvé que l'achat de carburant est assez stable et qu'il correspond aux comptes 2024, 2023 autour des Fr. 13'500.00. Donc en réalité, c'est une erreur d'appréciation de la part du Bureau du CIV sur cette vente de carburant.

Il y a une différence d'à peu près Fr. 80'000.00 sur le budget et les comptes en faveur du CIV. Ce différentiel est essentiellement dû au non-lancement d'une étude pour étudier les besoins de rénovation du centre. Merci de votre attention.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Tout a été dit, donc le groupe Socialiste vous invite à accepter ce projet de résolution. Je vous remercie.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Les comptes 2025 bouclent sur un résultat qui témoigne d'une gestion maîtrisée. Notre groupe remercie les services de la Ville pour leur travail et valide ces comptes. Merci Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Les comptes ont été étudiés avec nos délégués. Donc ça a passé la rampe facilement. Donc je n'ai rien à rajouter, nous n'avons rien à rajouter là-dessus. Donc nous accepterons les comptes.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR pareil, je pense que ça vient d'être dit, nous on est d'accord aussi pour accepter les comptes. Et le fait qu'il y a des dépenses réduites sur certains projets, c'est important. On verra le budget l'année prochaine de s'assurer qu'il y ait bien le carburant. Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur ROSIER. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je laisse Monsieur AMBORD faire lecture. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons passer au vote de ce projet de résolution. Si vous acceptez, appuyez sur le +. Si vous refusez, le -. Et si vous vous abstenez, le O. Le vote est lancé.

Le projet de résolution est donc accepté avec 30 voix pour.

Le projet de résolution 276 est accepté par 30 oui (31 votants).

Résolution 276 dont la teneur est la suivante :

«Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 57, alinéa 1

Vu les statuts Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2

Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 30 avril 2026

*Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement
du Centre intercommunal de voirie*

Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

à la majorité simple

par 30 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. Approuver le compte de fonctionnement 2025 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de **Fr. 285'197.00** aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes ;*
- 2. Approuver le bilan s'élevant à **Fr. 310'842.00** à l'actif et au passif.»*

* * *

18) Pour une politique communale visant le développement économique et la création d'emplois, en particulier le long de la route de Chancy (projet de résolution 277)

Le Président (LC) : Est-ce que vous souhaitez prendre la parole avant l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote d'entrée en matière. Le vote est lancé.

Avec 30 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière pour ce sujet. Je laisse la parole à Monsieur ABBE-DECARROUX.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce soir vous êtes appelés à vous prononcer sur une orientation importante pour l'avenir de notre commune.

La résolution qui vous est proposée vise à soutenir aux abords de la route de Chancy, c'est-à-dire en front de route entre les chemins de l'Auberge, de la Dode et de la Blanchette, tous projets permettant de prévenir tout changement d'affectation de la zone villa actuelle vers une zone industrielle et artisanale mixte, laquelle peut accepter jusqu'à 40 % de tertiaire.

L'objectif est clair, créer des conditions-cadres d'un développement économique crédible à Onex, favoriser l'emploi de proximité, renforcer l'équilibre territorial de notre commune.

À l'inverse, si cela se produit, nous devons nous opposer dans ce périmètre à un développement principalement voué aux logements, non pas par principe mais parce qu'Onex connaît déjà une densité résidentielle très élevée et parce que la route de Chancy constitue un axe routier majeur exposé à des nuisances importantes.

C'est pourquoi nous demandons également que le Conseil administratif défende cette orientation auprès des autorités cantonales compétentes afin que tout éventuel changement d'affectation respecte cette volonté, la mixité fonctionnelle, le développement durable du secteur partant d'intérêt général de la commune.

Mesdames et Messieurs, nous sommes une commune fortement résidentielle, héritière de choix urbanistiques anciens. Cette réalité entraîne du trafic pendulaire, des nuisances, une dépendance économique que nous ne pouvons pas simplement constater sans agir.

Or, le secteur situé le long de la route de Chancy dispose d'atouts évidents. Il est bien placé, proche du tram, connecté aux grands axes de mobilité et situé à proximité de pôles économiques importants existants ou en développement, je pense à Bernex en particulier.

Nous ne pouvons évidemment pas décider seul de l'arrivée future des entreprises. Mais nous pouvons préparer le terrain, poser une intention politique et créer des conditions favorables lorsqu'une opportunité se présentera s'il en va ainsi.

Certains diront peut-être que cette résolution est purement prospective, qu'elle n'a pas d'effet concret, qu'elle ne s'accompagne pas d'un examen quantitatif. C'est vrai. Mais une commune ne se construit pas seulement par des décisions immédiates. Elle se construit aussi par des orientations, par des signaux clairs et par une vision de son avenir lorsqu'elle est partagée.

C'est précisément ce que nous proposons aujourd'hui, ne pas subir l'avenir mais l'anticiper d'autant que sans nous, les choses semblent se mettre en mouvement dans ce secteur déjà. Ne pas ajouter uniquement du logement là où les nuisances sont déjà fortes. Mais

imaginer un développement plus équilibré, plus utile à l'emploi local, plus favorable aux finances communales, et plus cohérent avec l'intérêt général.

Mesdames et Messieurs, cette résolution n'est pas une promesse irréaliste. C'est une invitation à ouvrir une possibilité. C'est un souffle, une direction, une manière de dire que notre Commune mérite aussi des emplois, des activités, des recettes économiques et d'une ambition à la hauteur de ses besoins.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir massivement cette résolution.

Mme BOUHET (S) : Merci Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe Socialiste. Je remercie le PLR pour ces préoccupations pour les finances de la Commune. J'aimerais juste ajouter que le groupe Socialiste partage également ces mêmes préoccupations pour les finances de la Commune et estime également que la création d'emploi est nécessaire dans la commune d'Onex.

Par contre, dans le projet de résolution qui est proposé, vous identifiez une zone bien spécifique. Et vous mettez en avant par exemple quelques points notamment dans les invites 1 et 3 très technique qui ne sont pas forcément accessibles et pour nous ne sont pas suffisamment éclairés pour que nous puissions nous prononcer ce soir sur la question.

Et pour les raisons que je viens de dire, c'est-à-dire les raisons techniques que vous identifiez ici, notamment le fait de réaffecter une zone villa en zone commerciale qui relève de compétences peut-être pas forcément communales, nous estimons qu'il est nécessaire, par exemple, d'avoir une commission pour pouvoir discuter de ces questions-là, mais pour qu'on puisse répondre en fait aux questions qu'on peut avoir vis-à-vis de votre projet de résolution.

Et nous demandons non seulement que ce soit renvoyé en commission mais que ce soit renvoyé en commission promotion économique. Et que nous puissions aussi avoir accès par exemple à des experts ou des personnes compétentes au niveau cantonal qui puissent nous expliquer justement ces questions techniques qui sont mentionnées dans le projet de résolution, notamment les réaffectations de zone 5 ou en tout cas... enfin ce n'est pas très clair pour que nous puissions discuter du but de la promotion économique de cette zone précise dans la commune. J'espère avoir été assez claire. Je vous remercie.

Le Président (LC) : Merci Madame BOUHET. Donc nous avons une demande de renvoi en commission pour la promotion économique. Donc une demande de renvoi en commission culture et promotion économique. Y a-t-il des remarques sur le renvoi en commission ? Monsieur RICCIO, vous avez la parole.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Non ma remarque n'était pas concernant le renvoi en commission.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Écoutez, je vous rassure Madame BOUHET vous avez été tout à fait claire. Et nous soutenons aussi ce renvoi en commission parce que nous sommes tout à fait d'accord avec vos arguments.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui alors bien entendu je pense que le renvoi en commission il se justifie. Il se justifie d'autant plus que je remets en question si une conception qui viserait à avoir une démarche de développement partielle est communale.

Je pense que le développement économique, l'équilibre que doit avoir un canton comme le canton de Genève, ça ne se construit pas au niveau communal. On a des mécanismes qui existent, qui sont des mécanismes de péréquation. Ces mécanismes de péréquation, effectivement, ils considèrent le développement du canton comme un ensemble.

Et effectivement, on a certaines communes qui ont des taux de logement importants. Cela étant dit, effectivement on a beaucoup de logements sur la commune d'Onex...

Le Président (LC) : Monsieur SANTARELLI, par rapport au renvoi en commission

M. SANTARELLI (S) : Oui je suis favorable au renvoi en commission. C'est un commentaire additionnel. Je peux conclure sur cette synthèse qui est je remets en question le fait que chaque commune doive se doter de l'ensemble des outils nécessaires à son développement. Merci.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je vais répondre. Moi je ne suis pas contre le principe du renvoi en commission, je le dis. Simplement c'est une intention plus qu'une réalisation puisque par définition aujourd'hui, il n'y a pas de projets. Mais on entend parler de certains projets.

Alors ce secteur qui se trouve entre le chemin de l'Auberge et de la Dode, en fond de rue je l'ai dit, au bord de la route de Chancy, est un secteur qui fait écho avec le développement qui est en train de se faire à Bernex mais également sur le long de l'autoroute avec Confignon.

Ça me paraît donc tout à fait, à ce stade, quand on nous demande des spécialistes, je pense que c'est un peu tôt. C'est simplement une intention. C'est de se dire au moment où les choses commenceront à bouger officiellement, comme vous avez pu le voir dans la résolution, des contacts ont déjà été pris je crois avec le Conseil administratif sur cette question-là, et bien qu'on soit prêt à répondre. Alors visiblement je n'arrive pas à bien comprendre votre position si vous êtes pour ce développement, enfin qui reste très général aujourd'hui, c'est pour ça que je l'ai dit. C'est une idée qu'il faut développer.

Je crois qu'en politique, il faut développer des visions et pas seulement des aspects concrets. Il faut qu'on puisse s'unir autour d'une vision. Et là on n'est pas à ce stade de granularité, si vous passez l'expression.

Sur l'idée, moi je ne suis pas contre de renvoyer en commission, mais je crains qu'on n'ait pas les réponses que vous attendez à ce stade-là. Voilà, merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. La parole est encore demandée Madame BEAUSOLEIL, mais une prise de parole a déjà été faite pour le renvoi en commission par Monsieur PASCHE. Et la même chose pour Madame BOUHET. Donc je vous propose de voter sur ce renvoi en commission promotion économique.

Par 26 voix pour, 4 contre, vous acceptez le renvoi de ce projet de résolution en commission promotion économique. Merci.

Le renvoi en Commission culture, communication et promotion économique du projet de résolution 277 est accepté par 26 oui, 4 non (31 votants).

18bis) Pas d'austérité sur le dos des communes (projet de résolution 278)

Le Président (LC) : Nous sommes sur la modification de l'ordre du jour pour ceux qui n'ont pas suivi, c'est le projet de résolution que nous avons tous reçu en début de séance, projet de résolution 278, pas d'austérité sur le dos des communes.

Y a-t-il des remarques avant son entrée en matière ? Pas de remarques sur son entrée en matière, je vous propose donc de voter l'entrée en matière de ce projet de résolution.

Avec 30 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur le sujet. Je laisse la parole à Monsieur CATTANI pour nous expliquer ce projet de résolution.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Certains d'entre vous trouveront cette démarche peu originale parce que dans d'autres communes plusieurs groupes ont fait la même démarche. Elle a même été votée en Ville de Genève.

La démarche est de réagir aux coupes budgétaires qui vont peut-être nous affecter. Vous avez certainement lu que pour trouver Fr. 500'000'000.00 d'économie, les autorités cantonales ont commandité une liste de mesures. Parmi ces mesures, il y en a 8 qui visent à transférer des charges aux communes, du Canton aux communes.

Le Conseil municipal, nous, on doit exprimer notre opposition formelle à des mesures d'économie cantonale. Car c'est près de Fr. 90'000'000.00 qui pourraient être déchargé sur les communes.

La conclusion de tout ça, c'est que l'autonomie, notre autonomie communale, elle doit être respectée. On dit non à une austérité qui nous est imposée, à une dégradation qui est la conséquence pour les services publics.

Sans pouvoir décisionnel, sans ressources, sans répartition des compétences préalables, les communes ne sont pas une variable d'ajustement. Pas de charges supplémentaires sans compétences associées.

Nous avons vu sur les charges lors des comptes, on a à peu près 30 % de nos charges qui sont des charges de transfert. On viendrait surcharger ces charges. Et nous pensons que ça nous limiterait notre capacité de répondre aux besoins des onésiens.

Donc je vous invite à faire ce qu'on fait d'autres communes, avec des larges majorités, à soutenir ce texte qui demande au Conseil administratif, essentiellement, qu'il réagisse contre ces possibles transferts de charge. Merci.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Non je voulais simplement dire que le MCG trouve ce projet excellent et le soutiendra.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Juste une petite précision pas très importante, on n'est pas en 20226, on est en 2026. Peut-être que vous faites partie d'une tribu Maya.

Le Président (LC) : Merci Monsieur AMBORD. Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur BERTOSSA. Non. Oui. Non. Alors s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je laisse Monsieur AMBORD faire lecture. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Nous allons passer au vote de ce projet de résolution.

Avec 20 voix pour, 2 abstentions et 8 voix contre, vous acceptez ce projet de résolution.

Le projet de résolution 278 est accepté par 20 oui, 8 non et 2 abstentions (31 votants).

Résolution 278 dont la teneur est la suivante :

«Vu les propositions adressées au Conseil d'État pour réduire les charges issues du rapport Zuin « Mesures d'économies 2027-2029 » (juin 2026)

Vu le déséquilibre important qu'impliqueraient des augmentations de charges sur les comptes de la Commune d'Onex tant que de nouvelles recettes ne sont pas envisagées

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

à la majorité simple

par 20 oui, 8 non et 2 abstentions sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. Son inquiétude concernant les propositions du comité de pilotage qui alourdiraient les finances communales et ne respectent pas la répartition des compétences entre communes et Canton, et son opposition à celles-ci ;*
- 2. Sa volonté de combattre toute proposition présente ou future du Canton de transférer des charges supplémentaires aux communes ;*
- 3. Son souhait que le Conseil administratif établisse une position forte d'Onex en collaboration avec les autres communes genevoises, par exemple via l'Association des communes genevoises (AGC) et l'Union des Villes genevoises (UVG), et en particulier avec les autres grandes communes urbaines ;*
- 4. Son soutien total au Conseil administratif pour qu'il signifie au Conseil d'État que ces mesures seraient une ligne rouge pour la ville d'Onex et qu'elles susciteraient une vive opposition.»*

* * *

18ter) Pour un recours contre la Loi sur les piscines et bains publics (Lbains - F 3 30)
(projet de résolution 279)

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques avant l'entrée en matière ? Alors Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je propose le refus de l'entrée en matière comme on l'a fait précédemment. C'est un objet qui ne nous concerne pas. On n'a pas de piscine extérieure publique. Je ne vois pas pourquoi Onex se prononcerait sur cette question. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait déjà nous avons une pataugeoire, nous venons voter nos résolutions concernant l'ouverture de la piscine pour un accès extérieur, intérieur. Et nous avons une piscine intérieure qui est aussi visée par cette Loi, donc c'est pour ça que nous en tout cas nous allons maintenir et soutenir l'entrée en matière. Merci.

Le Président (LC) : Merci Madame GIROUD. Je vous propose de passer au vote d'entrée en matière.

Vous acceptez avec 21 voix pour et 9 voix contre l'entrée en matière de ce projet de résolution. Je laisse la parole à Madame GIROUD pour nous expliquer.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc, nous avons fait avec mon collègue Thomas BERTOSSA, nous avons fait cette résolution car déjà elle pose un problème en termes d'autonomie communale. Donc la commune d'Onex et chaque commune d'ailleurs, est responsable et doit fixer son règlement en termes d'accès à la piscine.

Et puis cette Loi justement elle contrevient à cette autonomie communale. Ça engendre aussi des frais puisqu'il y a des gens qui vont devoir surveiller la tenue des unes et des autres, mais surtout des unes.

Donc c'est pour ça que nous vraiment pour éviter d'engager du nouveau personnel pour surveiller comment untel serait habillé ou pas, on a lancé cette résolution pour s'opposer formellement ou faire recours à cette Loi.

Ensuite cette Loi intervient aussi en termes de liberté individuelle. Actuellement d'après ce que j'ai cru entendre sur Léman Bleu, il y a deux femmes qui portent le burkini qui ne posent pas de problèmes. On sait que cette Loi vise clairement le burkini.

Mais dans les faits, elle concerne, elle me concerne en fait tout simplement, elle concerne tout un tas de monde. Il y a des personnes, comme moi, qui aiment bien porter des maillots anti UV, parce que je veux dire le maillot anti UV y compris pour les enfants et surtout pour les enfants, en fait c'est ce qui protège le plus efficacement du soleil, contre les coups de soleil.

Souvent dans la piscine, on est au bord de l'eau. L'eau ça réverbère. Ça a un effet loupe. Donc franchement si on veut se protéger, d'ailleurs je recommande à tout le monde quand vous allez au bord de l'eau, de mettre des maillots anti UV, c'est vraiment le plus efficace.

Et on estime que dans ces cas-là, chacune et chacun aussi, d'ailleurs les Messieurs vous êtes concernés, vous devriez pouvoir vous habiller comme vous voulez. Nous devrions pouvoir mettre des t-shirts manches longues, des t-shirts manches courtes, du monokini, enfin chacun fait ce qu'elle veut.

Et c'est pour ça qu'on invite à faire recours contre cette Loi, pour que chacune et chacun soit libre de s'habiller comme il veut. Je vous remercie. Et je vous encourage à voter oui pour faire un petit recours.

Le Président (LC) : Merci Madame GIROUD. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ? Si ce n'est pas le cas, je laisse Monsieur AMBORD vous faire lecture. (Lecture). Merci Monsieur AMBORD. Nous allons passer au vote de ce projet de résolution.

Avec 20 voix pour, 1 abstention et 9 voix contre, vous acceptez ce projet de résolution.

Le projet de résolution 279 est accepté par 20 oui, 9 non et 1 abstention (31 votants).

Résolution 279 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'arrêté du 27 mai 2026 du Conseil promulguant la Lai sur les piscines et bains publics (LBains -F 3 30)

Vu le recours porté par la Ville de Vernier auprès de la Chambre constitutionnelle

Vu le recours porté par la Ville de Lancy auprès de la Chambre constitutionnelle

Vu le recours porté par la Ville de Carouge auprès de la Chambre constitutionnelle ;

Vu les dispositions de la Loi sur les piscines et bains publics soulève d'importantes interrogations quant à leur compatibilité avec les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et cantonale, notamment la liberté personnelle, la liberté de conscience et de croyance, le principe d'égalité de traitement et l'interdiction des discriminations

Vu que les communes genevoises, qui sont directement responsables de l'exploitation et de la gestion des piscines publiques, devront assumer les conséquences administratives, financières et opérationnelles de l'application de cette loi, alors même que l'absence de règlement d'application et de directives cantonales suffisamment précises ne permet pas d'en garantir une interprétation uniforme

Vu que cette situation est susceptible de porter atteinte à l'autonomie communale, de créer une insécurité juridique préjudiciable tant aux collectivités publiques qu'aux usagères et usagers, et d'entraîner des pratiques divergentes d'une commune à l'autre contraires au principe d'égalité de traitement

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupes Socialiste et Verts

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

à la majorité simple

par 20 oui, 9 non et 1 abstention sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. Son inquiétude concernant l'application réelle des principes de la Loi sur les piscines et bains publics (LBains-F 3 30) qui alourdissent l'action des agents communaux et ne respectent pas la répartition des compétences entre communes et Canton, et son opposition à celles-ci ;*
- 2. Son souhait que le Conseil administratif établisse une position forte de la Ville d'Onex contre la loi sur les piscines et bains publics (LBains -F 3 30) et porte un recours auprès de la Chambre constitutionnelle contre ladite loi avant le délai prévu ;*
- 3. Son souhait que le Conseil administratif entreprenne toutes les démarches nécessaires auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) afin de favoriser une action coordonnée des communes concernées pour le recours ;*
- 4. Son souhait que le Conseil administratif informe régulièrement le Conseil municipal de l'évolution des démarches entreprises et des éventuelles procédures judiciaires engagées.»*

* * *

19) Rapport de la Commission action sociale (AS-1759) - Réponse du Conseil administratif à la motion 423A du 26 novembre 2024 "Nouvelle maison de quartier dans le futur quartier des Moraines-du-Rhône"

Le Président (LC) : Je laisse la parole à Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je remercie le Conseil administratif qui était présent mais aussi la FASE, le BUPP, enfin toutes ces personnes dont nous avons la chance d'avoir sur notre commune.

Pour ma part, il est ressorti clairement de cette commission que la Commune d'Onex était insuffisamment dotée en termes de structures. Après en tant que rapporteuse, j'aimerais rajouter quelque chose.

À titre personnel, j'ai été très interloquée, voire choquée par certains propos qui ont été tenus durant la commission. En fait je tiens à vous dire que quand... je me sens concernée en fait tout simplement.

Quand vous dites, ces gens-là, les gens d'Onex, ces gens-là qui ne s'occupent pas de leur enfant, ces gens-là qui ont des problèmes, mais nous aussi on en a. Je tiens juste à vous dire que ces gens-là en fait ce n'est pas gens indéterminés, c'est des gens que je connais.

Je veux dire moi je fréquente régulièrement la Maison onésienne, et ces gens-là c'est des gens que je côtoie. C'est des gens qui se lèvent le matin à 4 heures du matin pour aller travailler et puis ensuite enchaîne un deuxième travail. C'est des gens qui viennent jouer aux échecs avec leurs deux filles avec qui on discute d'accouchement ou de maternité tout simplement. C'est des gens avec qui je discute de ce qu'elles font comme études au collège. C'est des gens avec qui je discute sur leur activité au cycle. Enfin c'est des personnes que je connais et c'est des gens pour qui je me sens proche et pour qui j'ai une profonde affection.

Et je trouve que la manière dont vous les dénigrez en les traitant de ces gens-là y'a qu'à, faut qu'on, etc. Non c'est des gens qui font en sorte de s'en sortir. C'est des gens qui essaient au quotidien d'améliorer leur vie. Et c'est des gens qui malheureusement n'y arrivent pas.

Et vous, en fait, je vous ai trouvé vraiment profondément dégradant et puis vraiment injurieux envers les gens que je connais et que j'apprécie en fait. Et je me sens profondément concernée et puis affectée vis-à-vis d'eux. Donc je demanderais un peu des fois un peu de compassion en fait à certains de mes collègues, je crois que c'est peut-être ce qu'il leur manque ou ce qui leur a manqué en tout cas en commission.

Et pour la suite, pour le rapport et puis la motion, je laisserais les motionnaires aller plus en détail. Je les remercie en tout cas d'avoir soulevé le détail. Et puis je remercie à nouveau Monsieur BOGGIO qui a dit qu'effectivement il y avait un besoin nécessaire et j'espère que la Ville d'Onex l'a aussi entendu et que nous pourrions bientôt voter ou faire quelque chose pour améliorer la situation. Sur ce, merci.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur la commission mais je partage l'avis de Marta. Donc comme vous l'avez pu le constater, les personnes questionnées, donc du terrain, sont unanimes, il y a un réel besoin d'une maison de quartier sur cette partie de la commune.

Comme vient de le dire Monsieur PASQUIER avant, avant d'agir il faut identifier le besoin. Je pense que là, on a identifié le besoin. Et maintenant il faut qu'on agisse. Certains groupes, presque toujours assez incertain même après ces différents échanges, on peut le voir sur les votations à la fin donc du rapport de commission.

Pour les convaincre aussi, donc la conseillère administrative a proposé de mandater une étude sur le besoin des jeunes, des habitants tel que ça a été fait par le Service social au niveau des seniors. J'ai accepté parce que je me dis que peut-être ça va permettre à des gens de changer d'avis. Mais moi, j'étais contre cette étude.

Moi je pense qu'il y a de quoi faire. Je pense qu'on jette de l'argent par les fenêtres. Je pense qu'on peut agir plus rapidement. Je pense qu'on avait tout pour faire. C'est vrai que certains groupes reviennent souvent sur le coût, sur le coût. Là, je pense que c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

Mais on attend cette étude-là. On va attendre aussi le délai fixé pour pouvoir representer quelque chose si rien n'est fait par le CA. Je vous remercie.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Moi je n'étais pas en commission. Je ne fais pas partie de celle-ci, mais j'étais dépositaire de la motion avec Monsieur VESELI.

Et personnellement, j'étais vraiment contente de voir les conclusions de cette commission. Donc je remercie beaucoup le Conseil administratif de l'avoir organisée, d'avoir aussi convié les professionnels. On nous disait souvent que voilà on arrivait avec cette maison de quartier, mais en fait il faut laisser aux professionnels le soin de nous dire eux-mêmes ce dont Onex a besoin.

Là, c'est vrai que quand même le constat il est vraiment assez clair. En gros, il manque des prestations pour les 6 à 12 ans, c'est insuffisant à Onex. Et puis dans le cadre du projet des Moraines-du-Rhône, il va y avoir beaucoup de nouvelles familles, c'est très clair. Et il y a un besoin d'agrandir une structure existante ou d'en créer une nouvelle.

Donc, enfin pour moi c'est vraiment très clair et je partage exactement l'avis de Monsieur VESELI. Je critiquais avant le fait qu'on ait dépensé Fr. 260'000.00 pour une étude sur le chemin du Vieux-Onex, et bien c'est un peu la même chose aujourd'hui. C'est un sujet qu'on parle beaucoup, on en a parlé pendant la campagne. On en a parlé ici au Conseil municipal. On convoque une commission avec les experts du quartier qui connaissent nos besoins et nous disent qu'il y a ce besoin-là et puis on se dit qu'on va encore mandater une étude.

Honnêtement, je ne comprends pas trop. Ça m'embête de voter oui à cette étude parce que je trouve que c'est de l'argent qu'on n'a pas pour dépenser dans des besoins qui sont avérés. Après, je vous laisse aussi les autres groupes vous exprimer là-dessus. Et je suis vraiment curieuse de voir comment vous, vous recevez ce rapport-là.

Mais en tout cas ce qui est clair, c'est que les enjeux à venir avec le développement de nouveaux quartiers, si on ne les prend pas en compte maintenant, on va les payer plus tard avec des gens qui sont dans les rues, qui n'ont rien à faire parce qu'il n'y a pas de prestations pour elles et eux. Et puis on connaît tous ce que ça peut donner aussi.

Prenons les choses en amont. On a encore le temps. Mettons en place les prestations, les structures d'accueil qui permettent un bon vivre ensemble et qui nous permettent de garantir une commune qui se développe en n'oubliant personne. Donc voilà je vous remercie et puis j'espère qu'on pourra aller rapidement de l'avant avec cette thématique.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Il y a un petit truc qui me gêne dans tout ça, c'est qu'en fait vous avez raison Madame BEAUSOLEIL. Il faudrait voter là-dessus alors qu'en fait on a juste ici dans le rapport de la commission ce qu'on appelle un préavis. La commission préavise. Elle ne vote rien.

Donc ce qu'il aurait fallu en fin de commission, c'est de venir avec un projet de motion qui demande de réaliser une étude, ce qui est noté. Et ce qui aurait eu l'avantage d'avoir un délai. Là on a quelques brides de choses que vous avez décidées en commission, donc 5 personnes sur les 30 qu'on est.

Et puis ce qu'on voit, c'est qu'il n'y a pas de délai. Il y a très peu sur en fait l'étude. C'est une étude. On ne dit même pas que c'est auprès des jeunes. Oui sur les besoins des jeunes. Il n'y a rien qui est tellement spécifié.

Donc moi je proposerais qu'il y ait un projet de motion qu'on puisse voter ici ce soir et qu'on puisse voir si parmi nous il y a des gens qui soutiennent. Ou on reste à 5 personnes qui sont pour. Il y a un truc formellement qui ne joue pas selon moi. Il faudrait un projet de motion qu'on puisse voter tous ensemble et pas simplement ce préavis pour aller de l'avant. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit. Ici à cette époque-là en novembre 2024, j'étais un peu tout seul. Je n'étais pas assez pour à cette époque d'avoir une deuxième maison de quartier parce que je me disais qu'il fallait se concentrer sur une seule maison de quartier puis développer plutôt une seule.

Mais alors je ne suis pas non plus à la commission mais au vu des rapports et puis ce qui a été dit, il est vrai que si les experts, donc je ne vois pas l'inconvénient non plus... mais là effectivement on a juste une réponse à un rapport. Et je vous invite aussi à déposer une motion dans ce sens. Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Personnellement je ne serais pas contre une étude, mais il faudrait déterminer quel est l'objet de cette étude. Si l'objet de cette étude, comme c'est mentionné dans le rapport, c'est d'identifier les besoins des jeunes, franchement c'est complètement inutile.

On a une motion qui a été élaborée de manière assez détaillée. On a invité des personnes qui sont des spécialistes qui connaissent, enfin Yann BOGGIO c'est quand même le secrétaire général de la FASE. Il y avait des personnes qui connaissent les réalités du quartier qui étaient présentes. Donc les besoins ils sont avérés.

Maintenant, si l'étude portait sur la faisabilité de réaliser une maison de quartier sous quelle forme et avec quels moyens ? Là je serais d'accord. Mais une étude sur les besoins, sincèrement franchement c'est inutile.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'on pourrait faire une interruption de 5 minutes ? On aurait besoin de parler pour potentiellement proposer quelque chose ? Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur VESELI. Oui donc la séance est suspendue 5 minutes.

Suspension de la séance de 5 minutes

Le Président (LC) : Merci je vous propose de reprendre place pour que nous puissions continuer notre séance. Merci. Silence s'il vous plaît. Nous allons reprendre la séance. Donc concernant le point 19, rapport de la commission. La parole est encore demandée par Madame GIROUD. Madame GIROUD, vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. En fait il y a, excusez-moi je parle, merci. Il y a juste... j'ai quand même une petite incompréhension parce que là il me semblait que c'était une votation sur un rapport de commission, enfin ce n'est même pas une votation, on prenait simplement acte.

Et puis il y a une petite erreur qui s'est glissée dans le rapport de commission c'est que ça a été marqué qu'il y avait une prochaine séance le 11 mai, dans les faits la prochaine

séance était le 11 juin, elle n'a pas eu lieu. Et j'aimerais bien savoir déjà si cette séance va avoir lieu histoire qu'on poursuive le travail ou pas. Merci.

Le Président (LC) : Merci Madame GIROUD. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce rapport de commission ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons acte du rapport.

20) Rapport de la Commission finances, ressources humaines et administration générale (FRAG-1760) - Présentation de la Fondation Immobilière de la Ville d'Onex (FIVO) et les conséquences de l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI)

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je n'ai pas de remarque sur le rapport. J'ai juste une petite remarque de terminologie notamment Madame la conseillère administrative YUNUS EBENER, quand vous dites les bénéfices sont bons. On ne parle pas de bénéfices lors d'une Fondation Immobilière à but non lucratif.

Faites attention avec ce terme-là parce que bénéfice veut dire précisément est lié à l'activité lucrative, avec un but lucratif. On parle de résultat. C'est beaucoup plus simple. Il faut juste faire attention avec ce terme. Merci.

Le Président (LC) : Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le rapport ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons acte du rapport et remercions son auteur.

21) ACG – Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2026 concernant la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs

Le Président (LC) : Y a-t-il des remarques sur cette décision de l'ACG ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

22) Propositions individuelles et questions

Le Président (LC) : Oui Monsieur BERTOSSA, vous avez la parole.

M. BERTOSSA (S) : Merci Monsieur le Président. Avant que de passer au dernier point de l'ordre du jour, peut-être traiter de la préemption en huis clos ?

Le Président (LC) : Alors le secrétaire général m'a confirmé que c'était en point 23 de notre ordre, en point final, dernier point. Donc nous passons au point 22, propositions individuelles et questions. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. J'ai juste une question par rapport à savoir qui est responsable de l'entretien des berges d'une rivière, en particulier l'Aire ? Parce qu'à la limite entre la commune de Confignon et d'Onex, ça fait plusieurs années que le chemin s'est effondré. Ça devient toujours pire. On ne peut bientôt plus passer. On ne sait pas si on est chez les privés ou chez le public.

Parce qu'avant c'était un jardin privé. Et puis maintenant on traverse le jardin. Ils ont enlevé la barrière pour qu'on puisse aller dans ce jardin. Donc je pense qu'on est sur Onex. Je ne suis pas sûr parce qu'il me semble que c'est ce petit exutoire des eaux pluviales qui fait la limite entre les deux communes. Mais je n'en suis pas sûr.

Et c'était juste savoir qui est responsable ? Si c'est la Commune d'Onex ? Si c'est le Canton ? Si c'est... enfin voilà alors si ce n'est pas la Commune d'Onex et que c'est le Canton, ça vaudrait la peine d'interpeller le Canton pour leur demander ce qu'ils vont faire parce que ça devient problématique. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors déjà une petite information, la commune de Confignon et de Bernex ont voté également l'amendement et l'approbation à la Voie Verte. Ça c'était la bonne nouvelle de la soirée.

Et j'aimerais poser une question par rapport aux stands le samedi matin devant la Coop auquel nous participons, certains plus que d'autres. Qui c'est qui gère en termes de règlement ? Et est-ce qu'il existe un règlement ? Et que faire en cas d'incivilité ou d'agression de la part d'une des personnes sur les stands ? Merci.

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Ma question concerne l'accueil de nos jeunes écoliers les mercredis mis en place en début de cette année. J'aimerais savoir si une décision est déjà envisagée concernant la prolongation de ce projet ?

Sachant qu'il s'agit d'un besoin réel pour les familles onésiennes et bien sûr qu'il est soutenu par notre groupe et pas seulement. En fait quelles sont les intentions concernant sa poursuite après cette phase test de six mois ? Je vous remercie.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. En effet j'en ai deux questions. Est-il vrai que le parking du chemin de la Pralée sera supprimé et cet espace sera végétalisé ?

Deuxième question. Lors de la séance d'inauguration du nouveau Maire et du Président du Conseil municipal, alors qu'une importante influence était attendue à 19 heures, je suis resté surpris de constater que les WC publics du parking fermé à 18 heures selon les horaires habituels, n'ont-ils pas été maintenus ouverts à l'attention des personnes participantes à cette inauguration. Merci.

M. JEBBARI (S) :

Merci Monsieur le Président. Donc je remercie le service pour la réponse à la motion 436 du 4 mars 2025 intitulée "ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été". Je suis content de lire que le CA et le service partagent la même vision que le Conseil municipal à ce sujet.

Cependant, renvoyer ce sujet à la FEVO après une année n'est pas une réponse à la hauteur des besoins de nos concitoyens et concitoyennes. Pour moi, ce n'est pas une réponse du tout. D'autant plus que le CA nous avait dit qu'un mandataire externe travaillait sur le sujet de la petite enfance pendant l'ancienne législature.

La réponse qui nous a été donnée ne fait que de valider les besoins qui étaient formulés dans la motion mais ne propose pas de solutions concrètes. Ma question au CA, j'ai deux questions au CA.

Après avoir attendu une année pour avoir cette réponse, combien de temps devront nous attendre encore pour que la FEVO puisse travailler sur le sujet, sachant qu'elle commence à peine à valider le règlement ?

Deuxième question. La motion était votée avant l'entrée en vigueur de la FEVO. Ne serait-il pas plus pertinent de finir le travail au lieu de le donner à la FEVO ? Une demande de commission à ce sujet vous sera parvenue par e-mail pour répondre à ces questions. Je vous remercie.

M. SANTARELLI (S) :

Merci Monsieur le Président. Nous remercions le CA pour la réponse étayée, bien structurée, à la motion "développement des structures d'accueil pour la petite enfance". Vous ne serez pas surpris d'entendre de ma part qu'elle a pris trop de temps. La motion datant de septembre 2024.

Par ailleurs, je voudrais soumettre les commentaires suivants. Premièrement, peu d'accent émis dans la réponse sur les aspects pédagogiques. On ne parle que de charges financières en omettant les grands bénéfices éducatifs de sociabilité, de développement de la personne, etc.

Deuxièmement, le fait que la FEVO ne soit toujours pas en place nous interpelle fortement. C'était un des points de la motion soumise et votée.

Troisièmement, le constat d'un manque de transparence, de critère d'éligibilité précis et d'équité est consternant, surtout dans une situation de pénurie. Les nombreux parents qui ont attendu des années peuvent se poser des questions sur le bien-fondé de leur attente. Mais néanmoins, merci pour la transparence.

Quatrièmement, les solutions envisagées sont peu innovantes et se basent essentiellement sur de l'existant. Elles restent centrées sur la Commune sans s'ouvrir aux expériences menées ailleurs, par exemple en Ville de Genève.

Enfin ma question, pourrions-nous obtenir le rapport mentionné dans la réponse du Conseil d'administration ? Je vous remercie.

M. SALIH (MCG) :

Merci Monsieur le Président. Écoutez, moi je me permets de revenir avec quelques questions sur le projet de délibération 2484 dont nous avons discuté tout à l'heure parce qu'il semblerait que le crédit qu'on nous demande ce soir aurait déjà été avancé apparemment.

Alors je demande simplement si ces faits sont réels ? Est-ce que ces Fr. 100'000.00 ont déjà été versés ? Si oui, pourquoi est-ce qu'on nous sollicite maintenant un accord qu'on n'a pas demandé avant ? Et est-ce qu'une infraction pénale a été commise finalement ?

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Moi je reviens sur la rue des Bossons concernant la piste cyclable où on avait demandé qu'il y ait deux passages piétons avant qu'il y ait un conflit avec les autobus et la circulation routière.

On m'avait dit d'attendre que les travaux soient finis au niveau du jardin à côté de la piscine. Et il n'y a toujours pas les deux cédez le passage sur cette route. Merci Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui alors concernant la question des besoins des familles pour le mercredi matin, c'est vrai que le Conseil administratif a voté un budget qui ira jusqu'à ce qu'il semble comme ça de tête de six mois. Et puis qu'on allait faire un point de situation pour voir s'il y avait de véritables besoins par rapport à cette prestation. Et si on arrive à cette conclusion, je proposerai à mes collègues de continuer à faire cette prestation pour les familles.

La crèche estivale je prends note de votre mécontentement d'inclure ça dans la FEVO. Mais maintenant, c'est vraiment cette Fondation qui va s'occuper de la petite enfance. Et puis voilà je reconnais, ça a pris du temps. Ça a été un enjeu politique aussi cette FEVO. Maintenant, on a réussi à arriver à un point de situation. On a eu le premier rendez-vous du Bureau de la FEVO avec justement Philippine SCHMIDT-MESSINA et puis il va y avoir, il faut que je regarde dans mon agenda, une première réunion du Conseil de la FEVO, je n'ai plus la date, mais, voilà le 2 juillet. Merci.

Alors voilà, alors désolé du temps que ça prend. Mais on a fait le maximum et on a été le plus vite possible. Et on n'a pas réussi à aller plus vite malheureusement. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je suis en mesure de répondre à la deuxième question de Monsieur FUSCO. Je vous adresse nos sincères excuses d'avoir négligé ou oublié d'ouvrir le WC de la Mairie, enfin c'est plutôt l'annexe de la Mairie après les horaires convenus. C'est un oubli de notre part. Désolé.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Quelques réponses qui concernent Monsieur SUCHET pour l'état de la rivière, enfin, du chemin au bord de l'Aire. C'est de la responsabilité de l'État. Nous allons contrôler sur place et puis interpellier l'État à ce sujet.

Madame GIROUD, concernant les personnes qui vous importunent au stand de la Coop, je vous invite à aller déposer plainte auprès de la police municipale. Vous trouverez le règlement d'application sur CMNet sur l'usage. Et il est clairement mentionné que les personnes qui tiennent des stands ne doivent pas importuner abusivement les passants. Donc vous avez ce règlement d'utilisation pour les stands de particulier devant la Coop sur CMNet.

Pour Monsieur FUSCO, je n'ai pas la réponse. On reviendra en ce qui concerne les places de parking.

Pour Monsieur SALIHI, concernant la question sur le projet qui a été renvoyé en commission, vous aurez les réponses lors de la commission, les détails de ce dépassement.

Et puis Monsieur FONTAINE, je n'ai toujours pas la réponse mais on va revenir vers vous. C'est tout, Monsieur le Président.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Écoutez, moi je veux bien entendre qu'on va avoir une réponse dans trois mois parce que ça sera dans trois mois la reprise. Mais je pense que c'est quand même une question qui est importante, qui mérite une réponse tout de suite. Parce qu'on la connaît en réel la réponse, la question est simple. Est-ce que ce versement a déjà été effectué ?

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Je n'ai pas eu de réponse à ma question. Si on pouvait obtenir le rapport sur la petite enfance.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui toutes mes excuses. En plus j'avais noté. Oui je vais regarder avec Monsieur SAVARY pour le transmettre si ça intéresse tout le monde, est-ce qu'on envoie un mail à tout le monde. Je vous reviens par rapport à ça. Désolé.

M. SALIHI (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je suis désolé d'insister c'est peut-être moi qu'on va poursuivre pour de l'usure. Mais la réponse est simple à donner. C'est soit un oui, soit un non. Est-ce que ces Fr. 100'000.00 ont déjà été payés, tout simplement. On n'a pas besoin d'attendre trois mois pour avoir une réponse.

Le Président (LC) : Merci Monsieur SALIHI. Est-ce que le Conseil administratif souhaite-t-il répondre à cette question ? Je ne peux pas répondre Monsieur SALIHI à la place du Conseil administratif. Donc je laisse le soin au Conseil administratif de répondre. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Alors concernant la demande, je vais vous répondre de ce que je me rappelle vu que j'avais suivi ce dossier et ce projet que j'avais lancé durant l'ancienne législature.

Donc, on avait mis au budget une somme pour faire des études pour des projets. Et lors de ce budget, ça a été accepté par le Conseil municipal, que l'on peut puiser sur cette ligne pour faire ces études.

Voilà donc c'était un beau projet qu'on allait mener avec le Canton, avec la Ville de Genève et la Commune de Carouge. J'y ai cru. J'ai trouvé que c'était très bien. Donc on a mené ces études. Après voilà on a reçu l'étude, on a aussi dû faire un point de situation avec mes collègues sur quels projets est-ce qu'on va prioriser.

Et en fait, on s'est quand même rendu compte qu'avec les moyens que l'on avait, la situation difficile dans laquelle on s'orientait, on a aussi eu une meilleure vision des finances de la Ville d'Onex. On a notre directeur qui a attiré notre attention sur les projets d'investissement qui

étaient déjà lancés, enfin voilà vous connaissez je ne vais pas répéter les 4 projets, les investissements, les amortissements pour les prochaines années.

Et on a estimé que ce projet n'était pas une priorité. Donc en fait ce que l'on vous a présenté aujourd'hui, c'est qu'on a voulu clore ce projet-là. On ne va pas le réaliser. Et donc on vous demande de fermer quelque part entre guillemets cette ligne parce que ce n'est pas dans les priorités du Conseil administratif.

Maintenant, je n'arrive pas à répondre précisément à votre question parce que je n'ai plus les chiffres en tête et Monsieur PASQUIER non plus. Donc je vous propose de revenir avec une réponse précise au mois de septembre, à part si Jean-Pierre a trouvé quelque chose.

M. le Maire : Merci Monsieur le Président. Je ne comprends pas tellement la question. Même si elle est simple à répondre, mais dans l'arrêté c'est mentionné au deuxième alinéa, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 100'000.00 destiné au règlement des factures pendantes. Les factures sont pendantes, donc elles ne sont pas payées. La réponse est là.

M. SALIH (MCG) : Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur PASQUIER de m'avoir éclairé. Du coup je trouve une réponse à mon équation qui était hyper compliquée. C'est qu'en fait j'ai entendu Madame la conseillère administrative EBENER nous dire qu'il y avait un budget qui avait été accepté.

Pour clore ce budget qui est déjà accepté en l'occurrence et donc épuisé parce qu'on demande Fr. 100'000.00 de plus, donc on dépasse le budget. On demande ce soir à ce qu'on valide Fr. 100'000.00. Ma question était simple. Donc si c'est des factures qui sont restées pendantes, ça veut dire que quelque part en amont il y a eu une malfaçon ou une mal gestion des fonds publics. C'est ça en réalité.

Donc la question est de savoir est-ce qu'il n'y a pas peut-être eu une erreur des services du Conseil administratif ? Simplement de dire oui ou non en demandant une prolongation. Nous, on l'accepte parce que c'est transparent ou alors on nous mène en bateau et puis on va juste où il faut aller. Mais c'est mathématique je veux dire. 2 et 2 ça fait 4 partout dans le monde.

Le Président (LC) : Merci Monsieur SALIH. Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 12 de notre ordre du jour qui est passé à notre dernier point suite à la modification de l'ordre du jour. Donc le point 12 de notre ordre du jour, droit de préemption de la Ville d'Onex, acquisition de la parcelle numéro 139, crédit de Fr. 1'485'000.00, projet de délibération 2487.

Avant de traiter le point 12 de l'ordre du jour, nous allons passer aux questions du public. Y a-t-il des questions du public ce soir ? Pas de questions.

**12) Droit de préemption de la Ville d'Onex – Acquisition de la parcelle N° 139 –
Crédit de Fr. 1'485'000.00 (projet de délibération 2487)**

Le Président (LC) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?
[Silence]. Non. Nous pouvons lancer le vote d'entrée en matière et le vote de huis clos.
L'entrée en matière et le traitement en huis clos sont acceptés.

Donc le huis clos a été accepté à 23 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre. Donc je remercie le public présent de bien vouloir sortir de la salle pour que nous puissions traiter ce point en huis clos. Et TV Onex de bien vouloir couper la diffusion.

Les débats ont lieu à huis clos.

Le Président (LC) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du premier amendement du MCG du projet de délibération 2487.

Je sou mets le premier amendement du projet de délibération 2487 au vote du Conseil municipal avant, je vais demander au premier secrétaire d'en faire la lecture [Lecture].

Le premier amendement du projet de délibération 2487 est refusé par 10 oui, 17 non et 1 abstention (31 votants).

Le Président (LC) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du deuxième amendement du Conseil administratif du projet de délibération 2487.

Je sou mets le deuxième amendement du projet de délibération 2487 au vote du Conseil municipal avant, je vais demander au premier secrétaire d'en faire la lecture [Lecture].

Le deuxième amendement du projet de délibération 2487 est accepté par 20 oui, 10 non (31 votants).

Le Président (LC) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote du projet de délibération 2487A.

Je sou mets le projet de délibération 2487A au vote du Conseil municipal avant, je vais demander au premier secrétaire d'en faire la lecture [Lecture].

Le projet de délibération 2487A est accepté par 21 oui, 8 non et 2 abstentions (31 votants, le Président vote).

Délibération 2487A dont la teneur est la suivante :

«Vu la parcelle privée N° 139, sise chemin du Nant-de-Cuard 1 à Onex, d'une surface de 639m², sur laquelle se trouve une habitation d'un logement de 87m² ainsi qu'un garage de 42m²

Vu l'acte du 27 avril 2026 rédigé par M^r Nicolas Schussele, notaire

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex de pouvoir bénéficier de la propriété de cette parcelle dans le cadre du développement du secteur du Nant-de-Cuard

Vu la résolution 246 du 12 octobre 2021, intitulée "Pour une politique active d'acquisition foncière"

Vu le plan directeur communal approuvé le 10 octobre 2023 (résolution N° 258), adopté par le Conseil d'État le 20 décembre 2023, en particulier les fiches de mesures N° 5-2-2 "politique foncière" et N° 6-3-1 "Pralée - Nant-de-Cuard - Pré-Longet"

Vu la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (LGL ; rs/GE I 4 05), notamment les articles 3 à 8

Vu la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 22 juillet 1933 (LEx-GE ; rs/GE L 7 05)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC ; rs/GE B 6 05), notamment l'article 30, al. 1 let. k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité qualifiée des membres présents en vertu l'article 20, alinéa 2 de la LAC

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 21 oui, 8 non et 2 abstentions sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle N° 139 de la commune d'Onex, sise chemin du Nant-de-Cuard 1, de 639m², propriété de Messieurs Sergio DE LOS COBOS LESOVSKY-ROSENBERG et Gabriel DE LOS COBOS, jusqu'à un montant de Fr. 1'950'000.00 ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'950'000.00 en vue de cette acquisition ; ce crédit est destiné à couvrir le prix de la parcelle, les frais d'actes et autres droits, ainsi que le remboursement des frais de l'acquéreur évincé.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition ;*
5. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires à la réalisation de l'acquisition. »*

* * *

La séance est levée à 23 heures 17.

Réponse du Conseil administratif à la motion 420A du 10 septembre 2024
« Développement des structures d'accueil pour la petite-enfance »

«MOTION»

Vu l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, du 19 octobre 1977

Vu la constitution de la République et Canton de Genève, du 14 octobre 2012, en particulier les articles 200 à 203 et 236

Vu la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, du 3 avril 2009

Vu la loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015

Vu la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), du 12 septembre 2019

Vu le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr), du 21 février 2024

Vu le vote de la délibération 2356 du 21 juin 2022 sur la création de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Parti Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 22 oui et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De renforcer et planifier les actions visant à développer les structures d'accueil pour la petite enfance, offrant des places à prestations élargies, subventionnées par la commune d'Onex ;*
- 2. Dans ce but, d'élaborer un plan d'action à moyen terme, programmant les investissements à consacrer au développement des crèches et de l'accueil familial de jour, avec pour objectif d'atteindre le taux d'offre cantonal moyen (environ 33%), et le plus rapidement possible un taux d'offre de 25 % ;*
- 3. D'avoir une vision à moyen terme pour le développement des structures d'accueil pour la petite enfance et en particulier d'élaborer des stratégies de développement des crèches et de l'accueil familial de jour sur la commune d'Onex ;*
- 4. De mettre en place dans les meilleurs délais la FEVO et d'envisager concernant cette fondation un rôle de promotion et d'accompagnement de la politique de la petite enfance, en soutien et collaboration avec le Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex.*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif considère que le développement des modes d'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur de politique publique et un axe important du programme de législature de la Ville d'Onex. Il relève toutefois que l'augmentation de l'offre d'accueil préscolaire représente un engagement financier particulièrement important pour la collectivité.

À titre indicatif, l'ouverture d'une nouvelle crèche engendre des charges annuelles de fonctionnement élevées, auxquelles s'ajoutent les investissements nécessaires à la réalisation ou à l'aménagement des infrastructures. Dans un contexte marqué par l'évolution des structures familiales, la diversification des rythmes de travail ainsi que l'augmentation des besoins en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, la Commune entend poursuivre le développement d'une offre d'accueil préscolaire accessible, cohérente et adaptée aux réalités des familles onésiennes.

Le Conseil administratif relève également que cet objectif ne peut être atteint uniquement par la création de nouvelles places d'accueil. Il implique également une optimisation des ressources existantes, une meilleure coordination entre les structures, une modernisation des outils de gestion ainsi qu'une utilisation efficiente des capacités d'accueil déjà disponibles.

Dans cette perspective, la réponse à la motion 420A vise à définir une stratégie progressive et réaliste permettant à la fois de renforcer l'offre d'accueil, d'améliorer son accessibilité et de garantir une gouvernance cohérente de la politique de la petite enfance. Le Conseil administratif souhaite à cet égard s'appuyer sur la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO) afin d'assurer progressivement le pilotage, la coordination et la mise en œuvre opérationnelle des mesures découlant de la présente étude.

Contexte et constats principaux

L'état des lieux réalisé au 30 juin 2025 met en évidence un dispositif d'accueil déjà structuré, mais quantitativement insuffisant. En effet, la Commune dispose actuellement de trois crèches à prestations élargies (Les Cèdres, Rondin-Picotin et Coquelibulle), d'un foyer partenaire (Arabelle), de deux garderies à prestations restreintes (Rondin-Picotin et Plume), d'un jardin d'enfants (Le Bocage) ainsi que d'un espace parents-enfants « La Petite Découverte ». À cela s'ajoute l'accueil familial de jour (AFJ Rhône-Sud), coordonné avec les communes voisines.

Le taux de couverture atteint actuellement 23,2 %, soit 177 places pour 741 enfants âgés de 0 à 4 ans. Si l'ensemble des besoins potentiels devait être couvert, le déficit théorique s'élèverait à environ 560 places. Ce déséquilibre pourrait encore s'accroître au cours des prochaines années en raison de la croissance urbaine attendue. Environ 800 nouveaux logements sont projetés à l'horizon 2050, notamment dans le cadre des programmes « Moraines du Rhône » et de la densification du centre-ville.

Le diagnostic met également en évidence plusieurs fragilités qualitatives, notamment une sous-fréquentation des structures le mercredi, une hétérogénéité des types d'abonnements entre les institutions ainsi qu'une gestion manuelle des listes d'attente au moyen d'outils ne permettant ni une gestion optimale ni un suivi efficient des demandes.

L'analyse met également en évidence que certaines prestations à temps partiel, notamment les enfants — accueils à 50 % en après-midi dans certaines structures à prestations élargies, sont peu sollicitées. À l'inverse, les structures à prestations

restreintes disposent encore de capacités d'accueil partiellement disponibles, en particulier au Bocage et dans certaines garderies. Le rapport souligne par ailleurs la nécessité de mieux valoriser les solutions alternatives d'accueil, notamment l'accueil familial de jour (AFJ), dont la fréquentation est en diminution malgré les avantages qu'il présente en matière de flexibilité, de prise en compte des rythmes de l'enfant et d'accompagnement individualisé.

Les entretiens de terrain et les observations réalisés soulignent également la nécessité de renforcer la coordination entre les structures, d'améliorer la communication avec les familles et de mettre en place un pilotage plus intégré de la politique de la petite enfance.

Afin de répondre à ces constats, trois axes stratégiques complémentaires sont proposés.

Axe 1 - Développer et adapter l'offre d'accueil

Le premier axe vise à augmenter et adapter l'offre d'accueil actuel. Il s'agit notamment d'optimiser les structures existantes, en harmonisant les typologies d'abonnements entre les crèches et les garderies afin de garantir une meilleure cohérence de l'offre.

Des réaménagements ou extensions sont envisagés au Bocage et à la garderie Plume, en collaboration avec le SASAJ, afin de permettre un accueil sur le temps de midi. Le rapport recommande également de renforcer le partenariat avec le Service de protection des mineurs et l'Hospice général afin de valoriser les places non attribuées, ainsi que de renforcer et redynamiser l'accueil familial de jour.

Le rapport préconise également d'étudier, en collaboration avec le SASAJ et le groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud, des adaptations organisationnelles permettant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins des familles, notamment en matière d'horaires d'accueil, de souplesse contractuelle et de périodes d'essai. Une campagne de recrutement d'accueillantes, l'aménagement de nouveaux locaux à Onex ainsi qu'un assouplissement des conditions contractuelles permettraient de renforcer l'attractivité de ce mode d'accueil.

Par ailleurs, il est proposé d'anticiper les besoins futurs en réservant, dans les projets urbains en développement, des surfaces destinées à l'implantation de nouvelles crèches ou de structures d'accueil mixtes. Cette anticipation apparaît d'autant plus nécessaire au regard des projets urbains en cours ou en développement sur le territoire communal, notamment dans les secteurs des Moraines du Rhône, qui pourraient générer, à terme, plusieurs centaines de nouveaux logements et une augmentation significative de la demande en places d'accueil préscolaire.

Enfin, une étude approfondie des besoins des familles est recommandée, notamment par le biais d'un questionnaire communal, d'entretiens de terrain et d'un diagnostic sociologique réalisé en partenariat avec l'Université de Genève ou la Haute École de travail social. Cette démarche devra permettre de mieux identifier les besoins réels des familles onésiennes, notamment en matière d'horaires atypiques, de durée d'attente, de besoins spécifiques, d'accueil d'urgence ou encore d'accompagnement des familles allophones et en situation de vulnérabilité.

Axe 2 – Améliorer la gestion et l'accessibilité des places

Le deuxième axe concerne l'amélioration de la gestion de la demande et des inscriptions.

Le système actuel de listes d'attente, géré de manière décentralisée et peu harmonisée, ne garantit ni transparence ni équité dans l'attribution des places.

Le rapport préconise dès lors la mise en place d'un outil numérique unifié pour l'ensemble des structures d'accueil, intégrant un portail en ligne destiné aux familles.

Cet outil permettrait notamment :

- *un espace personnel sécurisé ;*
- *un suivi automatisé des demandes ;*
- *des notifications en temps réel ;*
- *des tableaux de bord statistiques facilitant le pilotage communal.*

Cette modernisation, accompagnée d'une formation adaptée du personnel, doit permettre une gestion centralisée, plus fiable et plus équitable des inscriptions.

Le dispositif envisagé devra également permettre la création de tableaux de bord statistiques facilitant le suivi des demandes, l'analyse des délais d'attente, l'identification des besoins par tranche d'âge ainsi que le pilotage stratégique communal.

Afin de garantir l'accessibilité du dispositif pour l'ensemble de la population, notamment les familles allophones ou en situation de vulnérabilité, le maintien d'un accompagnement en présentiel demeure nécessaire.

Axe 3 – Clarifier les critères d'attribution et renforcer la gouvernance

Le troisième axe porte sur la clarification des critères d'attribution et la gouvernance du dispositif. Le rapport propose d'élaborer une directive officielle fixant les critères de priorité — résidence sur la commune, fratrie, activité professionnelle, monoparentalité, situation sociale ou médicale — et de renforcer la communication à destination des familles (brochures, site web, séances d'information).

Sur le plan institutionnel, le Conseil administratif considère que la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (ci-après FEVO) devra constituer l'organe central de pilotage et de coordination de la politique communale de la petite enfance. Dans cette perspective, le Conseil administratif souhaite confier à la Fondation de droit public la réalisation opérationnelle ainsi que la mise en œuvre progressive des orientations et mesures découlant de la présente étude.

La FEVO aurait ainsi pour mission de coordonner le développement de l'offre d'accueil, d'assurer le suivi des besoins des familles, de piloter la gestion centralisée des inscriptions et des listes d'attente, de développer les synergies entre les structures d'accueil et de renforcer les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Cette gouvernance centralisée permettrait de garantir une meilleure cohérence du pilotage, une coordination renforcée entre les structures ainsi qu'une vision stratégique à long terme du développement de la petite enfance sur le territoire communal. Elle pourrait notamment s'appuyer sur une personne référente chargée de la gestion centralisée et de l'optimisation des processus d'attribution des places et des listes d'attente, en coordination avec les responsables des structures d'accueil, tâche actuellement assumée par la crèche Coquelibulle. Le rapport recommande également de renforcer l'articulation entre les politiques sociales et éducatives, en particulier pour les enfants à besoins spécifiques et les familles en situation de vulnérabilité.

Conclusion

La Ville d'Onex fait aujourd'hui face à un double enjeu :

- *un enjeu quantitatif, lié à la nécessité d'augmenter substantiellement la capacité d'accueil ;*
- *un enjeu qualitatif, lié à la modernisation de la gouvernance et à l'adaptation des prestations aux besoins des familles.*

Le plan d'action proposé se veut progressif et ambitieux. Il combine le développement des infrastructures, l'amélioration des outils de gestion administrative et la clarification des règles d'attribution.

Le Conseil administratif relève toutefois que le développement de l'offre d'accueil préscolaire implique également des arbitrages politiques et financiers importants. Au-delà des investissements liés aux infrastructures, l'augmentation du nombre de places engendre des charges de transfert et des coûts d'exploitation récurrents significatifs, notamment en matière de personnel éducatif, de fonctionnement des structures, de subventions communales et de participation aux dispositifs intercommunaux.

Dans ce contexte, les orientations futures devront être évaluées au regard des capacités financières de la Commune et des priorités politiques fixées par les autorités communales. Le rythme de développement des nouvelles places devra ainsi tenir compte des équilibres budgétaires, tout en maintenant l'objectif d'un renforcement progressif et durable de l'offre d'accueil préscolaire.

À court terme (2025-2026), les priorités identifiées concernent :

- *l'extension des structures existantes ;*
- *le lancement d'une enquête communale sur les besoins des familles ;*
- *la numérisation de la gestion des inscriptions ;*
- *l'adoption d'une directive de priorisation des places.*

À moyen terme, la Commune devra anticiper l'implantation de nouvelles structures dans les projets urbains en développement et renforcer le pilotage stratégique de la politique de la petite enfance.

Le Conseil administratif considère que la présente réponse permet de poser les bases d'une politique communale de la petite enfance cohérente, planifiée et adaptée à l'évolution des besoins des familles onésiennes.

Les orientations proposées devront être mises en œuvre de manière progressive et coordonnée, avec une priorisation des actions à court, moyen et long terme, notamment en matière d'extension des structures existantes, de modernisation des outils de gestion, de soutien à l'accueil familial de jour et de réservation d'emplacements destinés à de futures structures d'accueil dans les nouveaux projets urbains.

Les mesures envisagées devront être déployées de manière progressive, en tenant compte des capacités financières de la commune, des charges de fonctionnement induites par l'ouverture de nouvelles places et des arbitrages politiques qui devront être opérés en matière de priorités budgétaires, tout en maintenant l'objectif prioritaire d'un renforcement de l'offre d'accueil préscolaire et de l'amélioration de son accessibilité.

Le Conseil administratif souligne à cet égard que le développement des structures d'accueil préscolaire représente un investissement important pour la collectivité, non seulement sur

le plan des infrastructures, mais également au travers des charges d'exploitation pérennes qui en découlent. Ces éléments devront être intégrés dans les planifications financières futures de la Commune et faire l'objet d'un pilotage stratégique coordonné, notamment dans le cadre du déploiement progressif de la FEVO.

Pour le Conseil administratif, les axes stratégiques présentés dans le rapport constituent une base solide pour renforcer progressivement l'offre d'accueil préscolaire tout en améliorant la coordination des prestations existantes.

Dans cette perspective, la mise en place et la montée en puissance de la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO) représentent un levier essentiel pour assurer une gouvernance cohérente, une meilleure coordination entre les structures d'accueil et un pilotage renforcé de la politique communale de la petite enfance.

Le Conseil administratif entend ainsi s'appuyer sur la FEVO pour assurer, à moyen et long terme, la conduite opérationnelle de la stratégie communale de la petite enfance ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le cadre de la présente réponse à la motion 420A.

La FEVO devra ainsi devenir un acteur central de la politique communale de la petite enfance, tant en matière de planification stratégique que de coordination opérationnelle des dispositifs d'accueil préscolaire.

Le Conseil administratif

Onex, le 1^{er} juin 2026»

Réponse du Conseil administratif à la motion 436 du 4 mars 2025 « Ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été »

«MOTION

Vu l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfants, du 19 octobre 1977

Vu la constitution de la République et Canton de Genève, du 14 octobre 2012, articles 200 à 203 et 236

Vu la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr), du 12 septembre 2019

Vu le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire (RAPr), du 21 février 2024

Vu l'expérience réussie de la crèche L'Ile aux trésors en Ville de Genève

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 15 oui et 9 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De mettre en place une crèche estivale ouverte durant les vacances d'été, dans les locaux d'une crèche existante ;*
2. *D'accueillir dans cette crèche estivale les enfants de 10 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école, avec priorité aux familles dont les deux parents travaillent ;*
3. *D'instaurer un système d'inscription spécifique pour l'attribution des places ;*
4. *D'organiser l'accueil d'une semaine par enfant, afin de maximiser l'accès au service pour le plus grand nombre de familles ;*
5. *D'appliquer le même tarif que les crèches communales, en fonction du revenu annuel net des parents ou du groupe familial ;*
6. *D'assurer des horaires adaptés aux besoins des familles, par exemple de 7h30 à 18h, du lundi au vendredi.*

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal pour le dépôt de cette motion, qui met en lumière une problématique importante pour de nombreuses familles de la commune, à savoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale durant la période estivale.

Le Conseil administratif partage l'objectif poursuivi par la motion, tout en considérant que sa mise en œuvre nécessite une évaluation approfondie des besoins et des ressources disponibles.

1. Analyse du besoin

Le Conseil administratif reconnaît que les vacances d'été représentent un défi organisationnel significatif pour les parents, en particulier pour les ménages dans lesquels les deux parents exercent une activité professionnelle. L'offre d'accueil préscolaire étant généralement interrompue durant cette période, certaines familles se trouvent en difficulté pour assurer la garde de leurs enfants.

*Au-delà de la réponse à un besoin pratique, le Conseil administratif considère que cette mesure s'inscrit pleinement dans une logique de **politique sociale visant à renforcer l'égalité des chances**.*

En effet, l'absence de solution de garde durant l'été ne touche pas toutes les familles de la même manière. Les ménages disposant de ressources financières suffisantes peuvent recourir à des solutions privées, alors que d'autres se trouvent limités dans leurs possibilités.

*La mise à disposition d'un accueil préscolaire accessible, aux conditions tarifaires habituelles, permettrait de **réduire ces inégalités** et de garantir un accès plus équitable à une solution de garde de qualité.*

Elle contribue également à soutenir l'égalité entre femmes et hommes, en facilitant le maintien de l'activité professionnelle des parents.

Le Conseil administratif relève également que des expériences menées dans d'autres communes, notamment en Villes de Genève et de Carouge, ont permis de démontrer l'existence d'une demande pour des structures d'accueil estivales.

Faisabilité et contraintes

Toutefois, la mise en place d'une crèche estivale implique plusieurs points d'attention

- **Ressources humaines** : le secteur de la petite enfance connaît actuellement des tensions en matière de recrutement. Par ailleurs, la période estivale correspond également aux vacances du personnel, nécessaires au maintien de bonnes conditions de travail.
- **Organisation et qualité de l'accueil** : un système d'accueil limité à une semaine par enfant, avec une rotation importante, peut compliquer l'intégration des enfants, en particulier les plus jeunes, et nécessiter une organisation logistique conséquente.
- **Coûts financiers** : l'ouverture d'une structure durant l'été engendre des coûts supplémentaires (personnel, fonctionnement, entretien), qui doivent être évalués avec précision.

Un besoin à préciser

Le Conseil administratif s'est appuyé, pour son analyse, sur une étude réalisée en 2025 portant sur la faisabilité d'une telle mesure en Ville d'Onex.

L'étude relève effectivement que certaines familles rencontrent des difficultés de conciliation durant cette période. Néanmoins, les consultations menées auprès des responsables de structures d'accueil indiquent qu'il n'existe pas de consensus clair quant à l'ampleur de ce besoin, certaines structures observant une demande limitée.

Dans ce contexte, le Conseil administratif estime nécessaire de mieux documenter et objectiver la demande, avant d'envisager une évolution de l'offre, notamment par une consultation directe des familles.

Cette démarche pourrait être conduite en collaboration avec la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO), acteur désormais central du dispositif d'accueil préscolaire communal.

Éléments d'analyse et expériences existantes

L'étude met en évidence que des dispositifs de crèches estivales existent dans d'autres communes, notamment en Ville de Genève et à Carouge, et qu'ils reposent sur une organisation structurée ainsi qu'une planification anticipée.

Elle souligne toutefois que ces expériences nécessitent :

- ✓ *une mobilisation importante de ressources humaines ;*
- ✓ *une organisation logistique conséquente ;*
- ✓ *un encadrement strict répondant aux exigences des autorités de surveillance.*

*Par ailleurs dans le cadre de cette étude, les responsables des structures d'accueil d'Onex ont exprimé plusieurs **réserves**, notamment en ce qui concerne :*

- ✓ *la disponibilité du personnel durant la période estivale ;*
- ✓ *les contraintes organisationnelles liées à un accueil de courte durée ;*
- ✓ *la nécessité de préserver des conditions d'accueil adaptées aux besoins des enfants.*

Position du Conseil administratif

Au vu de ces éléments, le Conseil administratif considère que la problématique soulevée par la motion mérite d'être examinée avec attention.

Le besoin d'une offre estivale doit toutefois être apprécié de manière objective et mesurée. Dans un contexte marqué par une forte pression sur les places d'accueil préscolaire ainsi que par des coûts importants liés au financement des structures subventionnées, le Conseil administratif estime nécessaire de veiller prioritairement au maintien d'un accueil courant de qualité pour les enfants fréquentant déjà les structures communales et subventionnées.

Le Conseil administratif privilégie dès lors une approche progressive, fondée sur l'analyse et l'expérimentation. Une consultation des familles, accompagnée d'une analyse de faisabilité détaillée menée par la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO), constitue l'approche la plus appropriée pour évaluer l'opportunité de mettre en place une offre estivale d'accueil préscolaire à Onex.

Conclusion

Le Conseil administratif reconnaît l'intérêt de la réflexion engagée par la motion.

Il considère toutefois que toute évolution de l'offre d'accueil durant la période estivale doit être envisagée avec prudence, en tenant compte des besoins réels, des contraintes existantes et de l'objectif prioritaire consistant à garantir un accueil de qualité adapté aux enfants.

Dans cette perspective, le Conseil administratif estime pertinent de renvoyer l'examen de cette question à la Fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex (FEVO), afin qu'elle puisse approfondir les aspects opérationnels, organisationnels et financiers, en collaboration avec les partenaires concernés.

Le Conseil administratif

Onex, le 1^{er} juin 2026»

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 147 du 14 octobre 2025 de Madame Zyrafete MJAKI « Gestion de la canicule dans les bâtiments municipaux de la Ville d'Onex »

«QUESTION

Concerne : gestion de la canicule dans les bâtiments municipaux de la Ville d'Onex

Dans un contexte de réchauffement climatique et face à des épisodes caniculaires, de plus en plus fréquents, je souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur la gestion des fortes chaleurs dans les bâtiments gérés par la Ville d'Onex, avec une attention particulière à ceux des institutions de la petite enfance. Ceci afin de garantir la santé, le confort et la sécurité des usagers et des employés.

Je vous prie de bien vouloir me fournir des informations sur les mesures suivantes :

- Quelles mesures ont été (et/ou seront) mises en place au sein des bâtiments municipaux pour garantir une régulation thermique efficace pendant les vagues de chaleur ?*
- Existe-t-il des protocoles spécifiques pour assurer la sécurité des usagers et des employés, en particulier les populations vulnérables pendant ces périodes de canicules ?*
- Un suivi des températures dans ces bâtiments est-il effectué ? Y a-t-il des initiatives prévues pour réduire l'impact de la chaleur, ainsi que des actions de sensibilisations concernant les risques liés aux canicules, et les mesures de prévention à adopter.*

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Zyrafete MJAKI

*Onex, le 25 septembre 2025
ZM/dm*

RÉPONSE

Les enjeux climatiques constituent une priorité politique pour le Conseil administratif. La multiplication et l'intensification des épisodes caniculaires, directement liées au réchauffement climatique, obligent à adapter de manière proactive le patrimoine bâti de la Ville d'Onex et les pratiques de l'administration. Face à ces défis, des actions sont menées à deux niveaux complémentaires : d'une part des interventions concrètes sur les bâtiments existants, et d'autre part une intégration systématique des enjeux climatiques dans les projets futurs.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer le confort thermique et de limiter l'impact des fortes chaleurs, notamment par le renforcement de l'enveloppe des bâtiments et la protection solaire des façades (remplacement de vitrages par des éléments plus performants, installation ou renouvellement de toiles et stores solaires, pose de films solaires, amélioration de toitures, etc.). Ces interventions concernent aussi bien des écoles que des bâtiments administratifs ou publics, traduisant une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble du patrimoine communal.

Parallèlement, les projets de rénovation et de nouvelles constructions intègrent désormais pleinement les exigences d'adaptation au changement climatique. À titre d'exemple, la rénovation de l'école du Bosson vise une amélioration de l'enveloppe énergétique et comprendra un dispositif de rafraîchissement passif nocturne. La future école des Moraines du Rhône comme la future salle polyvalente se verront appliquer ces mêmes principes, dans l'objectif d'optimiser la régulation thermique. Ces choix témoignent de la volonté du Conseil administratif d'anticiper durablement ces enjeux, avec pour objectif de concevoir des bâtiments plus résilients, moins énergivores et plus confortables pour les usagers.

Des mesures sont également mises en œuvre dans l'environnement immédiat des bâtiments, en particulier dans les cours des écoles et des crèches. En effet, lorsque ces espaces sont fortement minéralisés, ils peuvent constituer des îlots de chaleur et contribuer à la surchauffe des bâtiments. Dans ce contexte, et comme cela a été présenté dans la réponse à la motion 378 "Pour plus de fraîcheur et de verdure dans les cours d'école", plusieurs projets de réaménagement ont d'ores et déjà été réalisés ou intégrés dans la planification, visant à renforcer la végétalisation, améliorer l'ombrage et réduire les effets de surchauffe.

Au-delà des infrastructures, les pratiques organisationnelles sont également adaptées dans l'administration onésienne, lorsque la nature des prestations le permet. En cas de fortes chaleurs, les horaires de travail peuvent être aménagés afin de préserver la santé. Une campagne de sensibilisation aux risques liés à la canicule et aux mesures de prévention à adopter est également menée avant la période estivale.

S'agissant des bâtiments accueillant des populations vulnérables, une attention particulière est portée aux écoles et aux structures de la petite enfance. Les mesures pédagogiques et organisationnelles mises en œuvre dans les écoles sont définies par le Département de l'instruction publique (DIP), tandis que, pour les crèches relevant de la Commune, des dispositions concrètes sont prises (ventilation naturelle, gestion des protections solaires, adaptation des activités). Les structures indépendantes appliquent leurs propres protocoles, sous la responsabilité de leurs directions.

Enfin, s'il n'existe pas à ce jour de monitoring systématique des températures intérieures, un suivi ponctuel est assuré dès qu'une situation de surchauffe est signalée, permettant d'intervenir de manière ciblée et pragmatique.

En résumé, les actions menées s'inscrivent dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique, combinant interventions techniques, anticipation dans les projets futurs et mesures organisationnelles visant à protéger les usagers et le personnel communal.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 28 mai 2026»

Le 1^{er} Secrétaire :

Le Président :

Cédric AMBORD

Vincent STUTZ